

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 262

2 février 2016

SOMMAIRE

Aegis Hungary Finance Asset Management Close Company Limited by Shares - Luxembourg Branch	12557	Caribeau Capital S.à r.l.	12552
Aegis Hungary Finance Asset Management Close Company Limited by Shares - Luxembourg Branch	12557	Cirio Finance Luxembourg S.A.	12556
Ballance S.A.	12560	Copia S.A.	12559
BE International Equities SA, SICAV-SIF ...	12558	C.R.G. S.A.	12574
Belmont S.A.	12560	Dak Immo S.A.	12573
BGL BNP Paribas Factor S.A.	12560	Depfa Pfandbrief Bank International S.A. ...	12560
Biotoscana Investments S.à r.l.	12558	Dustin Holding S.à r.l.	12551
BJS Holdings 2 S.à r.l.	12566	ELFEBEEN INVEST S.A.	12565
BJS Holdings S.à r.l.	12566	FondsSelector SMR Sicav	12559
Blue Finance Luxembourg S.A.	12558	FRI Managers Fund S.à r.l.	12552
Blue Holding Luxembourg S.à r.l.	12559	Graco Luxembourg III Holdings S.à r.l.	12543
BMC 2012 S.à r.l.	12574	IFA Lux S.A.	12575
BOURGEY MONTREUIL SIDERURGIE LUX	12576	Immobilière & Associés Sarl	12566
Cargill International Luxembourg 10 S.à r.l.	12575	Karmutsen S.A.	12576
Cargill International Luxembourg 12 S. à r.l.	12575	Kauffman Gaz Lux	12576
Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l.	12567	Lacuna	12574
		Lexsis S.A.	12576
		Luik Investment 2008 S. à r.l.	12576
		Merles S.C.I.	12557
		Quilium S.A.	12553
		Tyndaris Investments	12530
		We Are TV	12567
		Wit Group Soparfi S.A.	12561

Tyndaris Investments, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 203.159.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-ninth day of the month of December;
Before Us Me Wersandt, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

There appeared:

The limited liability partnership governed by the laws of the United Kingdom TYNDARIS LLP, with registered office in 5 Savile Row, London, W1S 3PB, United Kingdom,

here represented by Mr. Julien DEMELIER-MOERENHOUT, lawyer, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, (the “Proxy-holder”), by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed “ne varietur” by the Proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as stated before, has requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a public limited company (société anonyme):

Art. 1. Denomination.

1.1 There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of shares hereafter issued, a company in the form of a société anonyme qualifying as société d’investissement à capital variable under the name of TYNDARIS INVESTMENTS (hereinafter the “Company”).

Art. 2. Duration.

2.1 The Company is established for an unlimited duration. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 3. Object.

3.1 The exclusive object of the Company is to place the funds available to it in transferable securities, money market instruments and other permitted assets with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its portfolio.

3.2 The Company may take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted by Part I of the law of 17 December 2010 on undertakings for collective investment, as amended (the “Law of 2010”).

Art. 4. Registered Office.

4.1 The registered office of the Company is established in Mamer, in the Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 The registered office of the Company may be transferred within the Grand Duchy of Luxembourg by resolution of the board of directors of the Company (the “Board of Directors”). For the purpose of transferring the registered office of the Company within the Grand Duchy of Luxembourg, the Board of Directors is empowered and instructed to take any requisite action, including amending these Articles of Incorporation, it being understood that, for the avoidance of doubt, no resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles will be required.

4.3 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

4.4 In the event that the Board of Directors determines that extraordinary political or military events have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 5. Capital - Shares - Classes and Sub-Funds.

5.1 The capital of the Company shall be represented by shares of no par value (the “Shares” and each a “Share”) and shall at any time be equal to the total net assets of the Company as defined in Article 22 hereof.

5.2 The initial share capital of the Company amounts to thirty one thousand euro (EUR 31,000) divided into 310 fully paid Shares of no par value.

5.3 The minimum capital of the Company shall be the minimum prescribed by Luxembourg law.

5.4 The Board of Directors is authorised without limitation to issue fully paid Shares at any time in accordance with Article 6 at a price based on the Net Asset Value (as defined in Article 22) per Share without reserving to the existing shareholders a preferential right to subscription of the Shares to be issued.

5.5 The Board of Directors may delegate to any of its members (collectively, the “Directors” and each individually, a “Director”) or to any officer of the Company or to any duly authorised person, the duty to accept subscriptions and receive payment for such new Shares and to deliver these, remaining always within the provisions of the Law of 2010.

5.6 The capital of the Company, which has an umbrella structure as provided for in article 181 of the Law of 2010, may, as the Board of Directors shall determine, be divided into different portfolios of securities and other assets permitted by law with specific investment objectives and various risk or other characteristics (the “Sub-Funds” and each a “Sub-Fund”). The Sub-Funds may be denominated in different currencies as the Board of Directors shall determine. With regard to third parties, there is no cross liability between Sub-Funds and each Sub-Fund shall be exclusively responsible for all liabilities reasonably attributable to it. The assets of a specific Sub-Fund are exclusively available to satisfy the rights of creditors whose claims have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of that Sub-Fund.

5.7 Within each Sub-Fund, the Board of Directors may decide to issue different classes of Shares (the “Classes” and each a “Class”) which may differ, inter alia, with respect to their charging structure, dividend policies, hedging policies, investment minima, currency of denomination or other specific features, as the Board of Directors may decide to issue. The Board of Directors may decide if and from what date Shares of any such Classes shall be offered for sale, those Shares to be issued on the terms and conditions as shall be decided by the Board of Directors. Where the context so requires, references in these Articles of Incorporation to “Sub-Fund(s)” shall be references to “Class(es)”.

5.8 For the purpose of determining the capital of the Company, the net assets attributable to each Sub-Fund shall, if not denominated in Euro, be converted into Euro and the capital shall be the aggregate of the net assets of all the Sub-Funds. The Company shall prepare consolidated accounts in Euro.

Art. 6. Issue of Shares.

6.1 The Company will issue Shares in registered form only. The Company shall issue statements of account to certify holdings of shareholders, which shall constitute extracts of the register of shareholders (the “Register”).

6.2 Unless otherwise provided for in the prospectus of the Company as the same may be amended from time to time (the “Prospectus”), Shares may be issued only upon acceptance of the subscription and after receipt of the purchase price. The subscriber will, without undue delay, receive title to the Shares purchased by him and upon application obtain delivery of definitive Share certificates or a confirmation of his shareholding.

6.3 Payments of dividends will be made by bank transfer to shareholders, in respect of registered Shares, at their address in the Register or to designated third parties.

6.4 A dividend declared but not paid on a Share for five years cannot thereafter be claimed by the holder of such Share, shall be forfeited by the holder of such Share, and shall revert to the Company. All issued Shares of the Company shall be inscribed in the Register, which shall be kept by the Company or by one or more persons designated therefor by the Company and such Register shall contain the name of each holder of registered Shares, his residence or elected domicile and the number of Shares held by him. Every transfer of a registered Share shall be entered in the Register.

6.5 Transfer of registered Shares shall be effected by written declaration of transfer to be inscribed in the Register, dated and signed by the transferor and if so requested by the Company, at its discretion, also signed by the transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act therefor.

6.6 Every registered shareholder must provide the Company with an address to which all notices and announcements from the Company may be sent. Such address will also be entered in the Register.

6.7 In the event that a shareholder identified in paragraph 6.6 does not provide such an address, the Company may permit a notice to that effect to be entered in the Register and the shareholder’s address will be deemed to be at the registered office of the Company, or such other address as may be so entered by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such shareholder. The shareholder may, at any time, change his address as entered in the Register by means of a written notification to the Company at the Company’s registered office, or at such other address as may be set by the Company from time to time.

6.8 If payment made by any subscriber results in the issue of a Share fraction, the person entitled to such fraction shall not be entitled to vote but shall, to the extent the Company shall determine, in its sole discretion, as to the calculation of fractions, be entitled to dividends or other distributions on a pro rata basis.

6.9 The Company will recognise only one holder in respect of a Share in the Company unless otherwise determined by the Board of Directors and disclosed in the Prospectus. In the event of joint ownership or bare ownership and usufruct, the Company may suspend the exercise of any right deriving from the relevant Share or Shares until one person shall have been designated to represent the joint owners or bare owners and usufructuaries vis-à-vis the Company.

6.10 In the case of joint shareholders, the Company reserves the right to pay any redemption proceeds, distributions or other payments to the first registered holder only, whom the Company may consider to be the representative of all joint holders, or to all joint shareholders together, at its absolute discretion.

Art. 7. Lost and Damaged Certificates.

7.1 If any shareholder can prove to the satisfaction of the Company that his Share certificate has been mislaid or destroyed, then, at his request, a duplicate Share certificate may be issued under such conditions and guarantees, including a bond delivered by an insurance company but without restriction thereto, as the Company may determine. At the issuance

of the new Share certificate, which shall indicate that it is a duplicate, the original Share certificate replaced by the duplicate certificate shall become void.

7.2 Mutilated Share certificates may be exchanged for new ones by order of the Company. The mutilated certificates shall be delivered to the Company and shall be annulled immediately.

7.3 The Company may, at its election, charge the shareholder for the costs of a duplicate Share certificate and all reasonable expenses incurred by the Company in connection with the issuance and registration thereof, or in connection with the annulment of the original Share certificate(s).

Art. 8. Restrictions on Shareholding.

8.1 The Board of Directors shall have power to impose or relax such restrictions on any Shares or Sub-Fund, but not necessarily on all Shares within the same Sub-Fund, as it may think necessary for the purpose of ensuring that no Shares in the Company or no Shares of any Sub-Fund in the Company are acquired or held by or on behalf of:

(A) any person in breach of the law or requirements of any country or governmental or regulatory authority, if the Board of Directors determines that any Director, the Company, any manager of the Company's assets, any of the Company's investment managers or advisers or any Connected Person (as defined in Article 16) would suffer any disadvantage as a result of such breach;

(B) any person in circumstances which in the opinion of the Board of Directors might result in the Company or its shareholders incurring any liability to taxation or suffering any other pecuniary disadvantage which they might not otherwise have incurred or suffered, including a requirement to register under any securities or investment or similar laws or requirements of any country or authority, or market timing and/or late trading practices.

8.2 Without limiting the generality of the foregoing, the Company may restrict or prevent the ownership of Shares in the Company by any person, firm or corporate body, and, without limitation, by any U.S. Person (as defined in the Prospectus).

8.3 In order to restrict or prevent the ownership of Shares pursuant to the authority granted in paragraph 8.2, the Company may:

(A) decline to issue any Share where it appears to it that such registration would or might result in such Share being directly or beneficially owned by a person who is precluded from holding Shares in the Company (a "Precluded Person");

(B) at any time require any person whose name is entered in the Register to furnish it with any information, supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such shareholder's Shares rests in a Precluded Person; and

(C) where it appears to the Company that any person who is a Precluded Person, either alone or in conjunction with any other person is a beneficial or registered owner of Shares, the Company may compulsorily redeem from any such shareholder all Shares held by such shareholder in the following manner:

(i) the Company shall serve a notice (hereinafter called the "Redemption Notice") upon the shareholder bearing such Shares or appearing in the Register as the owner of the Shares to be redeemed, specifying the Shares to be redeemed as aforesaid, the price to be paid for such Shares, and the place at which the Redemption Price (as hereafter defined) in respect of such Shares is payable. Any such Redemption Notice may be served upon such shareholder by posting the same in a prepaid registered envelope addressed to such shareholder at his last address known to or appearing in the books of the Company. Upon posting of such Redemption Notice, the said shareholder shall be obliged to deliver to the Company the Share certificate or certificates (if issued) representing the Shares specified in the Redemption Notice. Immediately after the close of business on the date specified in the Redemption Notice, such shareholder shall cease to be a shareholder and the Shares previously held by him shall be cancelled;

(ii) the price at which the Shares specified in any Redemption Notice shall be redeemed (the "Redemption Price") shall be an amount equal to the Net Asset Value of Shares of the relevant Sub-Fund and Classes, determined in accordance with Article 22, less any redemption charge payable in respect thereof;

(iii) payment of the Redemption Price will be made to the shareholder appearing as the owner thereof in the currency of denomination of the relevant Sub-Fund or Class and will be deposited by the Company in Luxembourg or elsewhere (as specified in the Redemption Notice) for payment to such person, but if a Share certificate shall have been issued, then only upon surrender of the Share certificate or certificates representing the Shares specified in such notice. The Redemption Price which may not be distributed to the shareholders upon the implementation of the redemption will be deposited with the Custodian (as defined in Article 26 hereof) for a period of six months and after such period, the Redemption Price will be deposited in escrow with the Caisse de Consignation on behalf of the shareholders entitled thereto. Upon deposit of such price as aforesaid no person interested in the Shares specified in such Redemption Notice shall have any further interest in such Shares or any of them, or any claim against the Company or its assets in respect thereof, except the right of the shareholder appearing as the owner thereof to receive the price so deposited (without interest);

(iv) the exercise by the Company of the powers conferred by this Article 8 shall not be questioned or invalidated in any case, on the ground that there was insufficient evidence of ownership of Shares by any person or that the true ownership of any Shares was otherwise than appeared to the Company at the date of any Redemption Notice; provided, that in such case the said powers were exercised by the Company in good faith; and

(v) the Company declines to accept the vote of any Precluded Person at any general meeting of shareholders of the Company.

8.4 In addition to the foregoing, the Board of Directors may restrict the issue and transfer of Shares of a Sub-Fund to institutional investors within the meaning of articles 174, 175 and 176 of the Law of 2010 (“Institutional Investor(s)”). The Board of Directors may, at its discretion, delay the acceptance of any subscription application for Shares of a Sub-Fund reserved for Institutional Investors until such time as the Company has received sufficient evidence that the applicant qualifies as an Institutional Investor. If it appears at any time that a holder of Shares of a Sub-Fund reserved for Institutional Investors is not an Institutional Investor, the Board of Directors will switch the relevant Shares into Shares of a Sub-Fund which is not restricted to Institutional Investors (provided that there exists such a Sub-Fund with similar characteristics) or compulsorily redeem the relevant Shares in accordance with the provisions set forth above in this Article 8. The Board of Directors will refuse to give effect to any transfer of Shares and consequently refuse to enter any transfer of Shares into the Register in circumstances where such transfer would result in a situation where Shares of a Sub-Fund restricted to Institutional Investors would, upon such transfer, be held by a person not qualifying as an Institutional Investor. In addition to any liability under applicable law, each shareholder who does not qualify as an Institutional Investor, and who holds Shares in a Sub-Fund restricted to Institutional Investors, shall hold harmless and indemnify the Company, the Board of Directors, the other shareholders of the relevant Sub-Fund and the Company’s agents for any damages, losses and expenses resulting from or connected to such holding circumstances where the relevant shareholder had furnished misleading or untrue documentation or had made misleading or untrue representations to wrongfully establish its status as an Institutional Investor or has failed to notify the Company of its loss of such status.

8.5 The Company may further cause Shares to be redeemed if such Shares are held by/or for the account and/or on behalf of (i) a person that does not provide the necessary information requested by the Company in order to comply with legal and regulatory rules such as but not limited to the FATCA provisions or (ii) a person who is deemed to cause potential financial risk for the Company.

Art. 9. Powers of the General Meeting of Shareholders.

9.1 Any regularly constituted general meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. Resolutions passed at such general meeting(s) shall be binding upon all shareholders of the Company regardless of the Sub-Fund and Classes of Shares held by them. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 10. General Meetings.

10.1 The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the notice of meeting, on the second Thursday of the month of April or, if such day is not a bank business day in Luxembourg, on the next bank business day in Luxembourg thereafter, at 4 pm Luxembourg time. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board of Directors, exceptional circumstances so require.

10.2 If permitted by and on the conditions set forth in Luxembourg laws and regulations, the annual general meeting of shareholders may be held at a date, time or place other than those set forth in the preceding paragraph, that date, time or place to be decided by the Board of Directors.

10.3 Other general meetings of shareholders or Sub-Fund or Class meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting. Sub-Fund or Class meetings may be held to decide on any matters which relate exclusively to such Sub-Fund or Class. Two or more Sub-Funds or Classes may be treated as one single Sub-Fund or Class if such Sub-Funds or Classes, as applicable, are affected in the same way by the proposals requiring the approval of shareholders of the relevant Sub-Funds or Classes.

Art. 11. Notices, Quorum and Votes.

11.1 The quorum and notice periods required by law shall govern meetings of shareholders of the Company in all respects, including, without limitation, the procedures for convening and conducting such meetings, unless otherwise provided herein.

11.2 Each Share of a Sub-Fund, regardless of the Net Asset Value per Share within its Class, is entitled to one vote subject to the restrictions contained in these Articles of Incorporation. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by fax or by email. Such proxy shall be deemed valid, provided that it is not revoked, for any reconvened shareholders’ meeting.

11.3 Shareholders may also vote by means of a dated and duly completed form which must include the information as set out herein. The Board of Directors may in its absolute discretion indicate in the convening notice that the form must include information in addition to the following information: the name of the Company; the name of the shareholder as it appears in the Register; the place, date and time of the meeting; the agenda of the meeting; and an indication as to how the shareholder has voted.

11.4 In order for the votes expressed by such form to be taken into consideration for the determination of the quorum, the form must be received by the Company or its appointed agent at least three (3) Business Days before the meeting or any other period as may be indicated in the convening notice by the Board of Directors.

11.5 If so decided by the Board of Directors at its discretion and disclosed in the convening notice for the relevant meeting, shareholders may take part in a meeting by way of videoconference or by any other means of telecommunication which allow them to be properly identified and in such case will be considered as present for the quorum and majority determination.

11.6 Except as otherwise required by law or as otherwise provided herein, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

11.7 The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

Art. 12. The Board of Directors.

12.1 The Company shall be managed by a Board of Directors composed of not less than three members. Members of the Board of Directors need not be shareholders of the Company.

12.2 The Directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting for a period ending at the next annual general meeting and until their successors are elected and qualify; provided, however, that a Director may be removed with or without cause and/or replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

12.3 In the event of a vacancy in the office of a Director appointed by a meeting of shareholders because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors so appointed may meet and may elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy on a provisional basis until the next meeting of shareholders which shall make the final appointment.

Art. 13. Proceedings of the Board of Directors.

13.1 The Board of Directors shall choose from among its members a chairman and may choose from among its members one or more vice-chairmen. It may also choose a secretary, who need not be a Director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the shareholders. The Board of Directors shall meet upon request by the chairman or any two Directors, at the place indicated in the notice of meeting.

13.2 The chairman shall preside at all meetings of shareholders and at the Board of Directors. In his absence, the shareholders or the Board of Directors shall appoint any person as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

13.3 Written notice of any meeting of the Board of Directors shall be given to all Directors at least twenty-four (24) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing, by fax or by email of each Director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

13.4 Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, by fax or by email another Director as his proxy. Directors may also cast their vote in writing, by fax or by email.

13.5 Meetings of the Board of Directors may be held by way of conference call, video conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

13.6 Any meeting held by means of communication described in paragraph 13.5 shall be deemed to have taken place at the registered office of the Company.

13.7 The Directors may only act at duly convened meetings of the Board of Directors. Directors may not bind the Company by their individual acts, except as specifically permitted by resolution of the Board of Directors.

13.8 The Board of Directors can deliberate or act validly only if at least two Directors are present at a meeting of the Board of Directors. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the Directors present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman or, in his absence, the chairman pro tempore shall have a deciding vote.

13.9 Resolutions of the Board of Directors may also be passed in the form of consent resolution in identical terms which may be signed on one or more counterparts by all the Directors.

13.10 The Board of Directors from time to time may appoint the officers of the Company, including a general manager, a secretary, and any assistant general managers, assistant secretaries or other officers considered necessary for the operation and management of the Company. Any such appointment may be revoked at any time by the Board of Directors. Officers need not be Directors or shareholders of the Company. The officers appointed, unless otherwise stipulated in these Articles of Incorporation, shall have the powers and duties given them by the Board of Directors.

13.11 The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose, to physical persons or corporate entities which need not be members of the Board of Directors. The Board of Directors may also delegate any of its powers, authorities and discretions to any committee, consisting of such person or persons (whether such person(s) is a member of the Board of Directors or not) as the Board of Directors thinks fit.

Art. 14. Minutes of Board of Directors Meetings.

14.1 The minutes of any meeting of the Board of Directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

14.2 Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, the secretary or by any two Directors.

Art. 15. Determination of the Investment Policies.

15.1 The Board of Directors shall, based upon the principle of spreading of risks, have power to determine the corporate and investment policy and the course of conduct of the management and business affairs of the Company.

15.2 The Board of Directors shall also determine any restrictions which shall, from time to time, be applicable to the investments of the Company, in accordance with part I of the Law of 2010 including, without limitation, restrictions in respect of:

(A) the borrowings of the Company and the pledging of its assets, and (B) the maximum percentage of assets which the Company may invest in any form or class of security and the maximum percentage of any form or class of security which it may acquire.

15.3 The Board of Directors may decide that investments of the Company be made:

(A) in transferable securities and money market instruments admitted to or dealt in on a regulated market as defined by the Law of 2010;

(B) in transferable securities and money market instruments dealt in on another market in a member state of the European Union which is regulated, operates regularly and is recognised and open to the public;

(C) transferable securities and money market instruments admitted to official listing on a stock exchange in any other country in Europe, Asia, Oceania (including Australia), the American continents and Africa, or dealt in on another market in the countries referred to above; provided, that such market is regulated, operates regularly and is recognised and open to the public;

(D) in recently issued transferable securities, and money market instruments; provided, that the terms of the issue provide that application be made for admission to official listing in any of the stock exchanges or other regulated markets referred to above and provided that such admission is secured within one year of issue; and

(E) in any other transferable securities, instruments or other assets within the restrictions as shall be set forth by the Board of Directors in compliance with applicable laws and regulations and disclosed in the sales documents of the Company.

15.4 The Board of Directors of the Company may decide to invest up to one hundred percent (100%) of the net assets of each Class and/or Sub-Fund of the Company in different transferable securities and money market instruments issued or guaranteed by any member state of the European Union; its local authorities; a nonmember state of the European Union, as acceptable by the Luxembourg supervisory authority and disclosed in the Prospectus; public international bodies of which one or more of such member states are members; or by any other member state of the Organisation for Economic Cooperation and Development, provided, that in the case where the Company decides to make use of this provision it must hold, on behalf of the Class and/or Sub-Fund concerned, securities from at least six different issues and securities from any one issue may not account for more than thirty percent (30%) of the total net assets of such Class.

15.5 The Board of Directors may decide that investments of the Company be made in financial derivative instruments, including equivalent cash settled instruments, dealt in on a regulated market as referred to in the Law of 2010 and/or financial derivative instruments dealt in over-the-counter markets; provided, that, among others, the underlying instrument consists of instruments covered by Article 41 (1) of the Law of 2010, financial indices, interest rates, foreign exchange rates or currencies, in which the Company may invest according to its investment objectives as disclosed in the sales documents of the Company.

15.6 The Board of Directors may decide that investments of a Sub-Fund of the Company be made so as to replicate stock indices and/or debt securities indices to the extent permitted by the Law of 2010 provided that the relevant index is recognised as having a sufficiently diversified composition, is an adequate benchmark and is published in any appropriate manner.

15.7 The Company will not invest more than 10% of the net assets of any Sub-Fund in undertakings for collective investment as defined in article 41 (1) (e) of the Law of 2010.

15.8 If provided for in the Prospectus, the Board of Directors may invest and manage all or any part of the assets of two or more Classes or Sub-Funds on a pooled basis, where it is appropriate with regard to their respective investment sectors to do so.

15.9 When investments of the Company are made in the capital of subsidiary companies which, exclusively on the Company's behalf carry on only the business of management, advice or marketing in the country where the subsidiary is located, with regard to the redemption of Shares at the request of shareholders, paragraphs (1) and (2) of Article 48 of the Law of 2010 do not apply.

15.10 The Board of Directors can decide that a Sub-Fund may subscribe, acquire and/or hold Shares to be issued or issued by one or more other Sub-Funds without the Company being subject to the requirements of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, with respect to the subscription, acquisition and/or the holding of its own Shares, under the conditions set out under article 181 (8) of the Law of 2010.

Art. 16. Director's Interest.

16.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate officer or employee of such other company or firm (a "Connected Person"). Any Director or officer of the Company who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such an affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business, subject to paragraphs 16.2 and 16.3, below.

16.2 In the event that any Director or officer of the Company has a personal interest in any transaction of the Company, such Director or officer shall make known to the Board of Directors such personal interest, shall not consider or vote on any such transactions, and such Director's or officer's interest shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders.

The term "personal interest", as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving Tyndaris LLP or any affiliate thereof or such other corporation or entity as may from time to time be determined by the Board of Directors on their discretion unless such "personal interest" is considered to be a conflicting interest by applicable laws and regulations.

Art. 17. Indemnity.

17.1 Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been a Director or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding in which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such Director or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof.

17.2 The words "claim", "actions", "suit", or "proceeding", shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or other including appeals), actual or threatened, and the words "liability" and "expenses" shall include, without limitation, attorney's fees, costs, judgments, amounts paid in settlement, fines, penalties and other liabilities.

17.3 No indemnification shall be provided hereunder to a Director or officer:

(A) against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(B) with respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated not to have acted in good faith and in the reasonable belief that his action was in the best interests of the Company; or

(C) in the event of a settlement, unless there has been a determination that such Director or officer did not engage in wilful misfeasance, bad faith, negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office:

(i) by a court or other body approving the settlement; or

(ii) by vote of two thirds (2/3) of those members of the Board of Directors of the Company constituting at least a majority of such Board of Directors who are not themselves involved in the claim, action, suit or proceeding; or

(iii) by written opinion of independent counsel.

17.4 The right of indemnification provided by this Article 17 may be insured against by policies maintained by the Company, shall be severable, shall not affect any other rights to which any Director or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such Director or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel other than Directors and officers may be entitled by contract or otherwise under law.

17.5 Expenses in connection with the preparation and presentation of a defense to any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article 17 may be advanced by the Company, prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or Director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

Art. 18. Administration.

18.1 The Company will be bound by the joint signature of any two Directors or by the joint or single signature of any Director or officer to whom authority has been delegated by the Board of Directors.

18.2 All powers not expressly reserved by law or by the Articles of Incorporation to the general meeting of shareholders are in the competence of the Board of Directors.

Art. 19. Auditor.

19.1 The Company shall appoint an independent auditor who shall carry out the duties prescribed by the Law of 2010. The independent auditor shall be elected by the annual general meeting of shareholders and serve until its successor shall have been elected.

Art. 20. Redemption and Switching of Shares.

20.1 Without limiting the provisions provided in this Article 20, the Company has the power to redeem its own Shares at any time within the sole limitations set forth by law.

20.2 Any shareholder may request the redemption of all or part of his Shares by the Company; provided, that:

(A) in the case of a request for redemption of part of his Shares, the Company may redeem all of the remaining Shares held by such Shareholder, if compliance with such redemption request would result in the aggregate Net Asset Value of the outstanding Shares of any one Sub-Fund being less than such amount or number of Shares as determined by the Board of Directors and disclosed in the Prospectus from time to time; and

(B) the Company may limit the total number of Shares of any Sub-Fund which may be redeemed on a dealing day to a number representing a percentage (as set out in the Prospectus) of the net assets or number of Shares of a same Sub-Fund or a percentage (as set out in the Prospectus) of the net assets or number of Shares of a Class.

20.3 If redemption is deferred pursuant to paragraph 20.2, the relevant Shares shall be redeemed at the Share price based on the Net Asset Value per Share prevailing at the date on which the redemption is effected, less any redemption charge in respect thereof.

20.4 The redemption price shall be paid normally, within a period as determined by the Board of Directors and disclosed in the Prospectus and shall be based on the Share price for the relevant Class of the relevant Sub-Fund as determined in accordance with the provisions of Article 22 hereof, less any redemption charge in respect thereof. If in exceptional circumstances the liquidity of the portfolio of assets maintained in respect of the Shares being redeemed is not sufficient to enable the payment to be made within such a period, such payment shall be made as soon as reasonably practicable thereafter but without interest.

20.5 Any such request must be filed or confirmed by such shareholder in written form at the registered office of the Company in Luxembourg or with any other person or entity appointed by the Company as its agent for redemption of Shares. The certificate or certificates for such Shares in proper form and accompanied by proper evidence of transfer or assignment must be received by the Company or its agent appointed for that purpose before the redemption price may be paid.

20.6 The Company shall have the right, if the Board of Directors so determines, to satisfy payment of the redemption price to any shareholder requesting redemption of any of his Shares (but subject to the consent of the shareholder) in specie by allocating to the holder investments from the portfolio of the relevant Sub-Fund equal in value (calculated in the manner described in Article 22 hereof) to the value of the holding to be redeemed. The nature and type of assets to be transferred in such case shall be determined on a fair and reasonable basis and without prejudicing the interests of the other holders of Shares in the relevant Sub-Fund and the valuation used shall be confirmed by a special report by the Company's auditor.

20.7 Shares of the capital stock of the Company redeemed by the Company shall be cancelled.

20.8 Unless otherwise determined by the Board of Directors and disclosed in the Prospectus, any shareholder may request switching of the whole or part of his Shares of one Class of a Sub-Fund into Shares of a Class of another Sub-Fund or in another Class of the same Sub-Fund based on a switching formula as determined from time to time by the Board of Directors and disclosed in the Prospectus provided that the Board of Directors may impose such restrictions as to, inter alia, frequency of switching, and may make switching subject to payment of such charge, as it shall determine and disclose in the current Prospectus.

Art. 21. Valuations and Suspension of Valuations.

21.1 For the purpose of determining the issue, switching, and redemption on price thereof, the Net Asset Value of Shares in the Company shall be determined as to the Shares of each Class of each Sub-Fund by the Company from time to time, but in no instance less than two (2) times per month, as the Board of Directors may direct (every such day or time for determination of Net Asset Value being referred to herein as a "Valuation Day").

21.2 The Company may suspend the determination of the Net Asset Value of Shares of one or more Sub-Funds and/or the issue, redemption and/or switching of Shares in the following cases:

(A) during any period when any market or stock exchange, which is the principal market or stock exchange on which a material part of the investments of the relevant Sub-Fund for the time being are quoted, is closed, other than for legal holidays or during which dealings are substantially restricted or suspended; provided, that such restriction or suspension affects the valuation of the investments of the Sub-Fund attributable to such Sub-Fund;

(B) during the existence of any state of affairs which constitutes an emergency, in the opinion of the Board of Directors, as a result of which disposal or valuation of investments of the relevant Sub-Fund by the Company is not possible;

(C) during any breakdown in the means of communication normally employed in determining the price or value of any of the relevant Sub-Fund's investments or the current price or value on any market or stock exchange;

(D) if the Company is being (or is proposed to be) wound up or merged, from the date on which notice is given of a general meeting of shareholders at which a resolution to wind up or merge the Company is to be proposed or if a Sub-Fund is being liquidated or merged, from the date on which the relevant notice is given;

(E) when for any other reason the prices of any investments owned by the Company attributable to a Sub-Fund cannot promptly or accurately be ascertained (including the suspension of the calculation of the net asset value of an underlying undertaking for collective investment);

(F) during any period when the Company is unable to repatriate funds for the purpose of making payments on the redemption of Shares of a Sub-Fund or during which any transfer of funds involved in the realisation or acquisition of

investments or payments due on redemption of Shares cannot, in the opinion of the Board of Directors, be effected at normal rates of exchange; or

(G) any other circumstances beyond the control of the Board of Directors.

21.3 The Board of Directors may, in any of the circumstances listed above, suspend the issue, redemption and/or switching of Shares without suspending the calculation of the Net Asset Value.

21.4 A notice of the beginning and of the end of any period of suspension pursuant to paragraph 21.2 will be published in a Luxembourg newspaper and in any other newspaper(s) selected by the Board of Directors, if, in the opinion of the Board of Directors, it is likely to exceed such period as determined by the Board of Directors and disclosed in the Prospectus. Shareholders will be promptly informed by mail of any such suspension and of the termination thereof.

21.5 Notice will likewise be given to any applicant or shareholder, as applicable, applying for purchase, redemption, or switching of Shares in the Sub20 Fund(s) concerned. Such shareholders may give notice that they wish to withdraw their application for subscription, redemption and switching of Shares. If no such notice is received by the Company such application for redemption or switching as well as any application for subscription will be dealt with on the first Valuation Day following the end of the period of suspension.

21.6 The suspension of the Net Asset Value calculation of a Sub-Fund shall have no effect on the calculation of the Net Asset Value, the issue, sale, redemption and switching of Shares of any other Sub-Fund for which the Net Asset Value calculation is not suspended.

Art. 22. Determination of Net Asset Value.

22.1 The net asset value (the "Net Asset Value") of Shares of each Sub-Fund shall be expressed as a per Share figure in the currency of the relevant Sub-Fund as determined by the Board of Directors and shall be determined in respect of any Valuation Day by dividing the net assets of the Company corresponding to each Sub-Fund, being the value of the assets of the Company corresponding to such Sub-Fund less any liabilities attributable to such Sub-Fund at such time or times as the Directors may determine at the place where the Net Asset Value is calculated, by the number of Shares of the relevant Sub-Fund then outstanding adjusted to reflect any dealing charges, dilution levies or fiscal charges which the Board of Directors feels it is appropriate to take into account in respect of that Sub-Fund and by rounding the resulting sum as provided in the sales documents of the Company.

22.2 The Net Asset Value of the Company is expressed in Euro.

(A) The assets of the Company shall be deemed to include:

- (i) all cash on hand or on deposit, including any interest accrued thereon;
- (ii) all bills and demand notes and accounts receivable (including proceeds of securities sold but not delivered);
- (iii) all bonds, time notes, shares, stock, debenture stocks, units/shares in undertakings for collective investment, subscription rights, warrants, options and other investments and securities owned or contracted for by the Company;
- (iv) all stock, stock dividends, cash dividends and cash distributions receivable by the Company (provided that the Company may make adjustments with regard to fluctuations in the market value of securities caused by trading ex-dividends, ex-rights or similar practices);
- (v) all interest accrued on any interest-bearing securities owned by the Company except to the extent that the same is included or reflected in the principal amount of such security;

(vi) the preliminary expenses of the Company insofar as the same have not been written off; and

(vii) all other assets of every kind and nature, including prepaid expenses.

(B) The value of the assets of the Company shall be determined as follows:

(i) the value of any cash in hand or on deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received shall be deemed to be the full amount thereof, unless in any case the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof shall be arrived at after making such discount as the Directors may consider appropriate in such case to reflect the true value thereof;

(ii) the value of securities and/or financial derivative instruments which are quoted or dealt in on any stock exchange shall be based, except as defined in (iii) below, in respect of each security on the latest available dealing prices or the latest available mid-market quotation (being the mid point between the latest quoted bid and offer prices) on the stock exchange which is normally the principal market for such security;

(iii) where investments of the Company are both listed on a stock exchange and dealt in by market-makers outside the stock exchange on which the investments are listed then the Board of Directors will determine the principal market for the investments in question and they will be valued at the latest available price in that market;

(iv) securities dealt in on another regulated market are valued in a manner as near as possible to that described in paragraph (ii);

(v) in the event that any of the securities held in the Company's portfolio on the Valuation Day are not quoted or dealt in on a stock exchange or another regulated market, or for which no price quotation is available, or if the price as determined pursuant to sub-paragraphs (ii) and/or (iv) is not in the opinion of the Board of Directors representative of the fair market value of the relevant securities, the value of such securities shall be determined prudently and in good faith, based on the reasonably foreseeable sales or any other appropriate valuation principles;

(vi) the financial derivative instruments which are not listed on any official stock exchange or traded on any other organised market will be valued in a reliable and verifiable manner on a daily basis and verified by a competent professional appointed by the Board of Directors;

(vii) units or shares in underlying open-ended investment funds shall be valued at their last available net asset value reduced by any applicable charges;

(viii) liquid assets and money market instruments are valued at their market price, at their nominal value plus accrued interest or on an amortised cost basis in accordance with the European Securities and Markets Authority's guidelines on a common definition of European money market funds. If the Company considers that an amortization method can be used to assess the value of a money market instrument, it will ensure that this will not result in a material discrepancy between the value of the money market instrument and the value calculated according to the amortization method;

(ix) in the event that the above mentioned calculation methods are inappropriate or misleading, the Board of Directors may adjust the value of any investment or permit some other method of valuation to be used for the assets of the Company if it considers that the circumstances justify that such adjustment or other method of valuation should be adopted to reflect more fairly the value of such investments.

22.3 The Board of Directors may, in its absolute discretion, use different valuation methods than those set out above. In any case, the valuation methods will be disclosed in the Prospectus.

22.4 The liabilities of the Company shall be deemed to include:

(A) all loans, bills and accounts payable;

(B) all accrued or payable administrative expenses (including but not limited to investment advisory fee, performance or management fee, custody fees and corporate agents' fees);

(C) all known liabilities, present and future, including all matured contractual obligations for payments of money or property, including the amount of any unpaid dividends declared by the Company where the Valuation Day falls on the record date for determination of the person entitled thereto or is subsequent thereto;

(D) an appropriate provision for future taxes based on capital and income on the Valuation Day, as determined from time to time by the Company, and other provisions if any authorized and approved by the Board of Directors covering among others liquidation expenses; and

(E) all other liabilities of the Company of whatsoever kind and nature except liabilities represented by Shares in the Company. In determining the amount of such liabilities the Company shall take into account all expenses payable by the Company comprising formation expenses, the remuneration and expenses of its Directors, conducting persons and officers, including their insurance cover, fees payable to its investment advisers or investment managers, fees and expenses payable to its service providers and officers, accountants, custodian and its correspondents, domiciliary, registrar and transfer agents, any paying agent and permanent representatives in places of registration, any other agent employed by the Company, fees and expenses incurred in connection with the listing of the Shares of the Company at any stock exchange or to obtain a quotation or another regulated market, fees and expenses in respect of premises and information technology costs for the Conducting Persons, fees for legal and tax advisers in Luxembourg and abroad, fees for auditing services, printing, reporting and publishing expenses, including the cost of preparing, translating, distributing and printing of the prospectuses, notices, rating agencies, explanatory memoranda, registration statements, or of interim and annual reports taxes or governmental charges, shareholders servicing fees and distribution fees payable to distributors of Shares in the Company, currency conversion costs, and all other operating expenses, including the cost of buying and selling assets, interest, bank charges and brokerage, postage, telephone and telex. The Company may calculate administrative and other expenses of a regular or recurring nature on an estimated figure for yearly or other periods in advance, and may accrue the same in equal proportions over any such period.

22.5 The Board of Directors shall establish a portfolio of assets for each Sub-Fund, and if applicable, for each Class in the following manner:

(A) the proceeds from the allotment and issue of each Sub-Fund or Class shall be applied in the books of the Company to the portfolio of assets established for that Sub-Fund or Class, and the assets and liabilities and income and expenditure attributable thereto shall be applied to such portfolio subject to the provisions of this Article;

(B) where any asset is derived from another asset, such derivative asset shall be applied in the books of the Company to the same portfolio as the assets from which it was derived and on each re-evaluation of an asset, the increase or diminution in value shall be applied to the relevant portfolio;

(C) where the Company incurs a liability which relates to any asset of a particular Class or Sub-Fund or to any action taken in connection with an asset of a particular Class or Sub-Fund, such liability shall be allocated to the relevant Class or Sub-Fund;

(D) in the case where any asset or liability of the Company cannot be considered as being attributable to a particular Class or Sub-Fund, such asset or liability shall be allocated to all the Classes or Sub-Funds pro rata based on the Net Asset Values of each portfolio; provided, that all liabilities attributable to a Class or Sub-Fund shall be binding on that Class or Sub-Fund; and

(E) upon the record date for the determination of the person entitled to any dividend declared on any Class or Sub-Fund, the Net Asset Value of such Class or Sub-Fund shall be reduced by the amount of such dividends.

22.6 For the purposes of this Article:

(A) Shares for which a subscription request has been accepted but payment has not yet been received shall be deemed to be existing as from the close of business on the Valuation Day on which they have been allotted and the price therefor, until received by the Company, shall be deemed a debt due to the Company;

(B) Shares to be redeemed under Article 20 hereof shall be treated as existing and taken into account until immediately after the close of business on the Valuation Day referred to in this Article, and from such time and until paid the price therefor shall be deemed to be a liability of the Company;

(C) all investments, cash balances and other assets of the Company not expressed in the currency in which the Net Asset Value of any Sub-Fund is denominated, shall be valued after taking into account the market rate or rates of exchange in force at the date and time for determination of the asset value of Shares; and

(D) effect shall be given on any Valuation Day to any purchases or sales of securities contracted for by the Company on such Valuation Day, to the extent practicable.

22.7 If the Board of Directors so determines, the Net Asset Value of the Shares of each Sub-Fund may be converted at the middle market rate into such other currencies than the currency of denomination of the relevant class, referred to above, and in such case the issue and redemption price per Share of such Sub-Fund may also be determined in such currency based upon the result of such conversion.

Art. 23. Issue of Shares.

23.1 Whenever the Company shall offer Shares for subscription, the price per Share at which such Shares shall be offered and sold, shall be based on the Share price for the relevant Class of the relevant Sub-Fund plus an initial sales charge of up to 3% of the Net Asset Value per Share. The price so determined shall be payable within a period as determined by the Board of Directors and disclosed in the Prospectus.

23.2 The Board of Directors may elect in their absolute discretion to accept subscription payments from investors, either in whole or in part, in specie rather than in cash. In exercising their discretion, the Board of Directors will take into account the investment objective, investment policy and investment restrictions of the Sub-Fund and whether the proposed in specie assets comply with those criteria. The auditor of the Company must prepare a special audit report confirming the value of any assets contributed in specie. The subscriber will be responsible for all custody and other costs (including the cost of the special audit report by the auditor of the Company) involved in the transfer of the relevant assets, unless the Board of Directors otherwise agree, provided that the principle of equal treatment between Shareholders which are in the same situation is complied with.

Art. 24. Distributors.

24.1 The Board of Directors may permit any company or other person appointed for the purpose of distributing Shares of the Company to charge any applicant for Shares a sales commission of such amount as such company or other person may determine but not exceeding 5% of the amount which the relevant applicant may decide to invest in Shares and such company may differentiate between applicants as to the amount of such sales commission (within the permitted limit).

Art. 25. Accounting Year.

25.1 The accounting year of the Company shall begin on 1 January of each year and shall terminate on 31 December of the same year. The accounts of the Company shall be expressed in Euro or such other currency as the Board of Directors may determine. Where there shall be different Sub-Funds as provided for in Article 5 hereof, and if the accounts within such Sub-Funds are expressed in different currencies, such accounts shall be converted into Euro and aggregated for the purpose of determining the accounts of the Company.

Art. 26. Custodian.

26.1 The Company shall enter into a custodian agreement with an entity which shall satisfy the requirements of the Law of 2010 (the "Custodian"). All securities, cash and other assets of the Company are to be held by or to the order of the Custodian who shall assume, in its role as custodian to the Company and its shareholders, the responsibilities provided by the Law of 2010.

Art. 27. Investment Advisor / Investment Manager.

27.1 The Company, its management company authorised under chapter 15 of the Law of 2010 or any duly appointed investment manager, as applicable, shall enter into an investment management and/or an advisory agreement with Tyndaris LLP or any affiliated or associated company thereof for the management of the assets of the Company and/or assistance with respect to its portfolio selection. In the event of termination of said agreements in any manner whatsoever, the Company will, if applicable, change its name forthwith upon the request of Tyndaris LLP or any affiliated or associated company thereof to another name not resembling the one specified in Article 1 hereof.

Art. 28. Term, Liquidation, Merger and Division.

28.1 The Board of Directors may at any time move to dissolve the Company at an extraordinary general meeting of shareholders.

28.2 Unless otherwise provided for in the Prospectus, each Sub-Fund will be set up for a continuous and unlimited term of years.

28.3 If the Company's share capital falls below two-thirds of the minimum capital required by law, the Board of Directors must refer the matter of the dissolution to a general meeting of Shareholders, deliberating without any quorum and deciding by a simple majority of the Shares represented at the meeting. If the Company's share capital is less than a quarter of the minimum capital required by law, the Board of Directors must refer the matter of dissolution of the Company to a general meeting of Shareholders, deliberating without any quorum; the dissolution may be decided by Shareholders holding a quarter of the Shares represented at the meeting. In the event of a dissolution of the Company, liquidation must be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine the liquidator(s)'s powers and their compensation. The net proceeds of liquidation corresponding to each Class (within each Sub-Fund) will be distributed by the liquidators to the holders of Shares of each Class of each Sub-Fund in proportion to the number of Shares held by each the holder in such category of such Class.

28.4 The liquidation must be completed, in principle, within a period of nine (9) months from the date of the decision relating to the liquidation. Where the liquidation of the Company cannot be fully completed within nine (9) months, a written request for exemption shall be submitted to the Commission de Surveillance du Secteur Financier ("CSSF") detailing the reasons why the liquidation cannot be completed.

28.5 As soon as it has been determined that the liquidation of the Company is complete, whether this decision is taken before the nine (9) month period has expired or at a later date, any residual funds not claimed by shareholders prior to the completion of the liquidation shall be deposited as soon as possible at the Caisse de Consignation.

28.6 A Sub-Fund or a Class may be terminated by resolution of the Board of Directors if (i) the Net Asset Value of a Sub-Fund or a Class is below such amount as determined by the Board of Directors; (ii) in the event of special circumstances beyond its control, such as political, economic, or military emergencies; or (iii) if the Board of Directors should conclude, in light of prevailing market or other conditions, including conditions that may adversely affect the ability of a Sub-Fund or a Class to operate in an economically efficient manner, and with due regard to the best interests of shareholders, that a Sub-Fund or a Class should be terminated. In such event, the assets of the Sub-Fund will be realized, the liabilities discharged and the net proceeds of realization distributed to shareholders in proportion to their holding of Shares in that Sub-Fund or Class against such evidence of discharge as the Board of Directors may reasonably require. Shareholders shall be notified of any decision made pursuant to this paragraph as required. No Shares shall be redeemed after the date of the decision to liquidate the Sub-Fund or a Class.

28.7 The liquidation of a Sub-Fund or a Class must be completed, in principle, within a period of nine (9) months from the date of decision of the Board of Directors relating to the liquidation. Where the liquidation of a Sub-Fund or a Class cannot be fully completed within a period of nine (9) months, a written request for exemption shall be submitted to the CSSF detailing the reasons why the liquidation cannot be completed.

28.8 As soon as it has been determined that the liquidation of the Company is complete, whether this decision is taken before the nine (9) month period has expired or at a later date, any residual funds not claimed by shareholders prior to the completion of the liquidation shall be deposited as soon as possible at the Caisse de Consignation.

28.9 The Company may be merged in accordance with the provisions of the Law of 2010. In the event the Company is involved in a merger as the surviving undertaking for collective investment in transferable securities ("UCITS"), the Board of Directors, in its sole discretion, will decide on the merger and the effective date thereof; in the event the Company is involved in a merger as the absorbed UCITS and thereafter ceases to exist, a general meeting of shareholders will be required to approve and decide on the effective date of such merger by a resolution adopted with no quorum requirement and at the simple majority of the votes validly cast at such meeting. Any applicable contingent deferred sales charges are not to be considered as redemption charges and shall therefore be due.

28.10 The Board of Directors may resolve to proceed with a merger (within the meaning of the Law of 2010) of any Sub-Fund, either as receiving or absorbed Sub-Fund, with (i) another existing Sub-Fund within the Company or another sub-fund within another Luxembourg or foreign UCITS; or (ii) a new Luxembourg or foreign UCITS, and as appropriate, to re-designate the Shares of the Sub-Fund concerned as Shares of the new Sub-Fund or of the new UCITS as applicable. Any applicable contingent deferred sales charges are not to be considered as redemption charges and shall therefore be due.

28.11 A Class may merge with one or more other Classes by resolution of the Board of Directors if the Net Asset Value of a Class is below such amount as determined by the Board of Directors or in the event of special circumstances beyond its control, such as political, economic, or military emergencies, or if the Board of Directors should conclude, in light of prevailing market or other conditions, including conditions that may adversely affect the ability of a Class to operate in an economically efficient manner, and with due regard to the best interests of shareholders, that a Class should be merged. Shareholders shall be notified of any decision made pursuant to this paragraph as required. Each shareholder of the relevant Class shall be given the option, within a period to be determined by the Board of Directors (but not being less than one (1) month, unless otherwise authorised by the regulatory authorities, and specified in said notice), to request free of any redemption charge either the repurchase of its Shares or the exchange of its Shares against Shares of any Class not concerned by the merger. Any applicable contingent deferred sales charges are not to be considered as redemption charges and shall therefore be due.

28.12 A Class may be contributed to another investment fund by resolution of the Board of Directors in the event of special circumstances beyond its control, such as political, economic, or military emergencies, or if the Board of Directors should conclude, in light of prevailing market or other conditions, including conditions that may adversely affect the ability of a Class to operate in an economically efficient manner, and with due regard to the best interests of shareholders, that a Class should be contributed to another fund. Shareholders shall be notified of any decision made pursuant to this paragraph as required. Each shareholder of the relevant Class shall be given the option within a period to be determined by the Board of Directors (but not being less than one month, unless otherwise authorised by the regulatory authorities, and specified in said notice) and specified in said notices, to request, free of any redemption charge, the repurchase of its Shares. Any applicable contingent deferred sales charges are not to be considered as redemption charges and shall therefore be due. Where the holding of units in another undertaking for collective investment does not confer voting rights, the contribution will be binding only on shareholders of the relevant Class who expressly agree to the contribution.

28.13 If the Board of Directors determines that it is in the interests of the shareholders of the relevant Sub-Fund or Class or that a change in the economic or political situation relating to the Sub-Fund or Class concerned has occurred which would justify it, the reorganisation of one Sub-Fund or Class, by means of a division into two or more Sub-Funds or Classes, may take place. Shareholders shall be notified of any decision made pursuant to this paragraph as required. The notification will also contain information regarding the new Sub-Funds or Classes. The notification will be made at least one month before the date on which the reorganization becomes effective in order to enable the shareholders to request the sale of their Shares, free of charge, before the operation involving division into two or more Sub-Funds or Classes becomes effective. Any applicable contingent deferred sales charges are not to be considered as redemption charges and shall therefore be due.

Art. 29. Amendment of Articles of Incorporation.

29.1 These Articles of Incorporation may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and majority requirements provided by the laws of Luxembourg. Any amendment affecting the rights of the holders of Shares of any Class or Sub-Fund vis-à-vis those of any other Class or Sub-Fund shall be subject, to the said quorum and majority requirements in respect of each such relevant Class or Sub-Fund.

Art. 30. General.

30.1 All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and the Law of 2010.

Transitory provisions

(1) The first accounting year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2016.

(2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2017.

Subscription and payment

(1) The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid up in cash the following Shares:

Shareholder	Subscribed Capital	Number of Shares	Sub-Fund and Class
TYNDARIS LLP	EUR 31,000.-	310	Tyndaris Investments -Tyndaris Global Convertible - Class A (EUR) acc.

(2) Proof of such payment in cash has been given to the undersigned notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand two hundred Euros.

Resolutions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

First resolution:

The following persons are appointed Directors for a period ending on the date of the annual general meeting to be held in 2017:

(a) Mr. Dimitri Brunwasser, born in Strasbourg (France), on 7 July 1973, with professional address at 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer (Grand Duchy of Luxembourg);

(b) Mr. Claude NOESEN, born in Luxembourg, on 19 October 1958, with professional address at 25 um Séintchen, L-8363 Greisch, Luxembourg; and

(c) Mr. Nishit CHOTAI, born in Kakira (Uganda), on 3 September 1965, with professional address at 5 Savile Row, London, W1S 3PB, United Kingdom.

Second resolution:

The following party has been appointed licensed registered auditor (“réviseur d’entreprises agréé”) of the Company for a period ending on the date of the annual general meeting to be held in 2016:

The limited liability company (“société anonyme”) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg “Ernst & Young”, having its registered office in L-5365 Munsbach, 7, Rue Gabriel Lippmann, Parc d’Activité Syrdall 2, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 47771.

Third resolution:

The registered office of the Company is fixed at 106, route d’Arlon, L-8210 Mamer (Grand Duchy of Luxembourg).

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English with no need of further translation in accordance with article 189(2) of the Law of December 17, 2010 on undertakings for collective investments

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the Proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said Proxy-holder has signed with the notary the present deed.

Signé: J. DEMELIER-MOERENHOUT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 30 décembre 2015. Relation: 2LAC/2015/30375. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 08 janvier 2016.

Référence de publication: 2016053337/775.

(160012586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2016.

Graco Luxembourg III Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 201.585.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the sixth day of November.

Before Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Graco Inc., a corporation duly incorporated and validly existing under the laws of the State of Minnesota, United States of America, with its principal place of business at 88 11th Ave NE, Minneapolis, MN 55413 (the “Sole Shareholder”).

Here duly represented by Mrs. Sofia Afonso Da Chao Conde, notary clerk, with professional address at 13, Route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialed “ne varietur” by the proxy holder and the authorized representative of the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity of which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of a “société à responsabilité limitée” which such party declares to incorporate.

Section I - Form - Name - Purpose - Duration - Registered office

1. Form. There is hereby formed a société à responsabilité limitée (private limited liability company) governed by Luxembourg law as well as by the present Articles (the “Company”).

2. Name. The Company's name is “Graco Luxembourg III Holdings S.à r.l.”.

3. Purpose. The Company's purpose is to invest, to acquire shares and to take interests, in any form whatsoever, in any kind of Luxembourg or foreign companies or entities; to acquire through investments, contributions, purchases, options or in any other way any securities, rights, interests, patents, licences or other property as the Company shall deem fit; and generally to hold, manage, develop, encumber, sell or dispose of such investments, interests or acquisitions, in whole or in part, on such conditions as the Company thinks fit.

The Company may also enter into any financial, commercial or other transactions; grant to any company or entity that forms part of the same group of companies as the Company or is affiliated in any way with the Company, including companies or entities in which the Company has a direct or indirect financial or other kind of interest, any assistance, loan, or advance, or grant in favour of any third parties any security or guarantee to secure the obligations of such a company or entity, and borrow and raise money in any manner and secure by any means the repayment of any money borrowed.

Finally the Company may take any action and perform any operation which is related, directly or indirectly, to its purpose in order to facilitate the accomplishment of such purpose.

4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

5. Registered office. The registered office of the Company is in the city of Luxembourg, in the Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any place within the city of Luxembourg by means of a resolution of the sole manager, or, if there is more than one manager, by a decision of the board of managers in accordance with these Articles or to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder, or, if there is more than one shareholder, by a resolution approved by a majority of shareholders holding at least seventy-five percent of the share capital of the Company.

The Company may have other offices and branch offices, both in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad.

Section II - Capital - Shares

6. Capital. The Company's share capital is set at USD 20,000 (twenty thousand US dollars) divided into 20,000 (twenty thousand) shares with a nominal value of USD 1 (one US dollar) each, fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or, if there is more than one shareholder, by a resolution approved by a majority of shareholders holding at least seventy-five percent of the share capital.

7. Voting rights. Each share has identical voting rights and each shareholder has total voting rights commensurate with such shareholder's total ownership of shares.

8. Indivisibility of shares. As far as the Company is concerned, the shares are indivisible and the Company will recognise only one owner per share.

9. Transfer of shares. The shares are freely transferable between existing shareholders of the Company or when the Company has a sole shareholder.

Transfers of shares to non-shareholders are subject to the prior approval of a shareholder or shareholders holding at least seventy-five percent of the share capital of the Company given in a general meeting.

Shares must be transferred by written instrument in accordance with the law of the 10th August 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time (the “Law”).

10. Redemption of shares. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a decrease of the Company's share capital.

Section III - Managers

11. Appointment of the managers. The Company may be managed by one or more managers. Where more than one manager is appointed, the Company shall be managed by a board of managers constituted by two different types of managers, namely type A managers and type B managers.

No manager needs to be a shareholder of the Company. A manager shall be appointed by a resolution of the sole shareholder, or, if there is more than one shareholder, by a resolution approved by a shareholder or shareholders holding more than fifty percent of the share capital of the Company. The remuneration from time to time, if any, of the manager or managers shall be determined in the same manner.

A manager may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder, or, if there is more than one shareholder, by a resolution approved by a shareholder or shareholders holding more than fifty percent of the share capital of the Company.

12. Powers of the managers. All powers not expressly reserved by the Law or these Articles to the sole shareholder, or, if there is more than one shareholder, to the general meeting of shareholders, are deemed to be held by the sole manager or the board of managers, as the case might be.

The Company shall be bound by the signature of its sole manager, or, if there is more than one manager, by the joint signature of at least one type A manager and one type B manager.

The sole manager or the board of managers, as the case might be, may delegate power for one or more specific tasks to one or more ad hoc agents who need not be shareholders or managers of the Company. The sole manager or the board of managers will determine the powers, remuneration (if any), duration of appointment and any other relevant conditions of appointment of the agents of the Company from time to time.

13. Board of managers. Where the Company is managed by a board of managers, the board may choose among its members a chairman. It may also appoint a minutes secretary, who need not be a manager or a shareholder of the Company and who shall be responsible for keeping the minutes of board meetings.

The board of managers shall meet when convened by any one manager. Notice stating the business to be discussed at the meeting, and the time and place of the meeting, shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the time set for the meeting, except when waived by the agreement of all the managers, or where all the managers are present or represented at the meeting in any event.

Any manager may appoint, by any form of written communication (such as letter or fax) another manager to act as his proxy at any meeting of the board of managers. A manager may represent more than one other manager in this way.

Any or all of the managers may participate in a meeting of the board of managers by telephone, videoconference, or any other suitable method of telecommunication, initiated from the Grand-Duchy of Luxembourg and allowing all managers participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation is deemed equivalent to participation in person.

A meeting of the board of managers is duly constituted for all purposes if at the commencement of the meeting there are present (in person, by proxy or by an alternative method as described above) at least one type A manager and at least one type B manager.

Decisions of the board of managers are validly taken by a resolution approved at a duly constituted meeting of managers of the Company by the affirmative vote of the majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all of the managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers. Such resolutions may be signed in counterparts, each of which shall be an original and all of which, taken together, shall constitute the same instrument.

Notes of the deliberations of the board of managers shall be recorded in minutes signed by the chairman or by two managers. Copies of or extracts from such minutes shall be signed by the chairman or by two managers.

14. Liability of the managers. No manager assumes any personal liability for or in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company in accordance with these Articles by reason of his position as a manager of the Company.

Section IV - Shareholders

15. Sole shareholder. A sole shareholder assumes all the powers devolved to the general meeting of shareholders in accordance with the Law.

Except in the case of day-to-day procedures under normal operating conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company must be recorded in minutes or prepared in writing.

16. General meetings. General meetings of shareholders may be convened by the sole manager or the board of managers, as the case might be; or failing that by the statutory auditor or the supervisory board (if it exists); or failing that by a shareholder or shareholders holding more than fifty percent of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting, setting out the agenda, and stating the time and place of the meeting shall be sent to each shareholder at least eight days in advance of the time set for the meeting.

If all of the shareholders are present or represented at the general meeting, and state that they have been duly informed of the agenda for the meeting, then the meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may appoint, by any form of written communication (such as letter or fax or e-mail) another person to act as such shareholder's proxy at any general meeting. Such other person need not be a shareholder of the Company.

Resolutions of general meetings of the shareholders are validly approved by the affirmative vote of a shareholder or shareholders holding more than fifty percent of the share capital of the Company.

If, at a general meeting, there is not a quorum of a shareholder or shareholders holding more than fifty percent of the share capital of the Company, then the meeting shall be adjourned and notice of the new date and time of the adjourned meeting shall be given to the shareholders by registered letter. Resolutions will be validly approved at this second meeting if approved by shareholders together holding a majority of the total share capital represented at the meeting, irrespective of the amount of the total share capital represented at the meeting.

Notwithstanding the above, resolutions to amend the Articles shall only be approved by the affirmative vote of a shareholder or shareholders representing a majority of the shareholders (in terms of the absolute number of shareholders) and holding at least seventy-five percent of the share capital of the Company.

The holding of shareholders meetings is not compulsory provided that the number of shareholders does not exceed twenty-five. In the absence of meetings, shareholders' resolutions may be validly approved in writing, with the same majorities required as for general meetings, provided that each shareholder receives by any form of written communication (such as letter, fax or e-mail) prior to his written vote, the complete text of each resolution to be approved.

When the holding of shareholders meetings is compulsory, a general meeting shall be held annually within the Grand-Duchy of Luxembourg, at the registered office of the Company or at any other place as indicated in the convening notice, on the third Thursday of June or on the following business day if such day is a public holiday.

Section V - Financial year - Balance sheet - Profits - Audit

17. Financial year. The financial year of the Company starts on January 1 and ends on December 31.

18. Annual accounts. Each year, at the end of the financial year, the board of managers or the sole manager, as the case might be, shall draw up a balance sheet and a profit-and-loss account in accordance with the Law, to which an inventory will be annexed, constituting altogether the annual accounts, and which will then be submitted to the sole shareholder, or, if there is more than one shareholder, to the shareholders for approval.

19. Profits. Any credit balance in the profit and loss account after deduction of expenses, costs, amortisations, charges and provisions, as such account is approved by the sole shareholder, or, if there is more than one shareholder, by the shareholders, represents the net profit of the Company.

Each year, five percent of the net profit shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when and whilst the legal reserve amounts to at least one-tenth of the share capital, but must be resumed if at any time the legal reserve falls below that amount for any reason.

The remaining profit shall be allocated by the sole shareholder, or if there is more than one shareholder, by a resolution approved by the affirmative vote of a shareholder or shareholders holding more than fifty percent of the share capital of the Company, resolving to distribute it proportionally to the shares held by the shareholders, to carry it forward, or to transfer it to a distributable reserve.

20. Interim dividends. Notwithstanding the above, the sole manager or the board of managers, as the case might be, may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager, as the case might be, and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year the annual accounts of which have been approved, increased by carried-forward profits and distributable reserves, but decreased by carried-forward losses and sums to be allocated to a reserve established in accordance with the Law or the Articles.

21. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to a statutory auditor (commissaire) or, as the case might be, to a supervisory board comprising of more than one statutory auditor.

No statutory auditor needs to be a shareholder of the Company.

A statutory auditor shall be appointed by a resolution approved by a shareholder or shareholders holding more than fifty percent of the share capital of the Company and will serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following his appointment. However, his appointment may be renewed by the general meeting of shareholders.

Where the conditions of article 35 of “the law of the 19th December 2002 concerning the register of trade and companies as well as the accountancy and annual accounts of undertakings” are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may however appoint a qualified auditor at any time.

Section VI - Dissolution - Liquidation

22. Dissolution. The dissolution of the Company shall be resolved by the sole shareholder, or, if there is more than one shareholder, at a general meeting of shareholders by a resolution approved by the affirmative vote of a shareholder or shareholders representing a majority of the shareholders (in terms of the absolute number of shareholders) and holding at least seventy-five percent of the share capital of the Company.

23. Liquidation. The liquidation of the Company will be carried out by one or more liquidators appointed by the sole shareholder, or, if there is more than one shareholder, at a general meeting of shareholders by a resolution approved by the affirmative vote of a shareholder or shareholders representing more than fifty percent of the share capital of the Company. The sole shareholder or the resolution (as appropriate) shall also determine the powers and remuneration of the liquidator or liquidators. At the time of closing of the liquidation, the assets of the Company will be allocated to the sole shareholder, or, if there is more than one shareholder, to the shareholders proportionally to the shares that they hold.

Transitory measures

Exceptionally, the first financial year shall begin today and end on 31 December 2016.

Subscription - Payment

Graco Inc. here represented as mentioned above, subscribes to 20,000 (twenty thousand) shares of the Company. The shares having been fully paid up in cash, so that the amount of USD 20,000 (twenty thousand United States dollars) is at the disposal of the Company.

Description of the contribution

The contribution made by Graco Inc. against the issuance of shares in the Company is composed of USD 20,000 (twenty thousand United States dollars) in cash.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the contribution's existence has been given to the Company.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about 1,500.- euros.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed capital, passed the following resolutions:

1) The individuals below are appointed as category A managers:

- Mrs. Karen Park Gallivan, born on 28 March 1956 in Nebraska, the United States of America, residing at 4926 Interlachen Court, Edina, MN 55436, United States of America;

- Mr. Francis J. Brixius Jr., born on 17 October 1968 in Minnesota, the United States of America, residing at 18520 6th Avenue North Plymouth, MN 55447, United States of America; and

- Mr. Jeffrey P. Johnson, born on 4 February 1960 in Minnesota, the United States of America, residing at 85A Tuindelle, 3090 Overijse, Belgium.

2) The individuals below are appointed as category B managers:

- Mr. António João Gil Pires, born on 30 November 1969 in Luxembourg, the Grand-Duchy of Luxembourg, residing professionally at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg; and

- Mr. Giuseppe di Modica, born on 31 May 1974 in Enna, Italy, residing professionally at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The managers shall serve for an undetermined duration.

According to article 12 of the Articles, the Company shall be bound by the joint signature of one category A manager and one category B manager.

3) The Company shall have its registered office at 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above mentioned appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Pétange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, the latter signed with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le sixième jour du mois de novembre.

Par devant Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Graco Inc., une société dûment constituée et valablement existante selon les lois de l'Etat de Minnesota, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au numéro 88 de la 11^{ème} Avenue NE, Minneapolis, MN 55413 (l'"Associé Unique").

Ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, demeurant professionnellement à 13, Route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par la partie comparante et la personne autorisée de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte devant être enregistré au même moment auprès des autorités d'enregistrement.

Ladite partie comparante, agissant es qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts d'une société à responsabilité limitée que la partie déclare constituer.

Section I - Forme - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

1. Forme. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois ainsi que par les présents Statuts (la «Société»).

2. Dénomination. La dénomination de la Société est «Graco Luxembourg III Holdings S.à r.l.».

3. Objet. L'objet de la Société est d'investir, d'acquérir, et de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes formes de sociétés ou entités, luxembourgeoises ou étrangères, et d'acquérir par des participations, des apports, achats, options ou de toute autre manière, tous titres, sûretés, droits, intérêts, brevets et licences ou tout autre titre de propriété que la Société juge opportun, et plus généralement de les détenir, gérer, développer, grever, vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société juge appropriées.

La Société peut également prendre part à toutes transactions financières et ainsi accorder à toute société ou entité appartenant au même groupe de sociétés que la Société ou affiliée d'une façon quelconque avec la Société, incluant les sociétés ou entités dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect ou tout autre forme d'intérêt, tout concours, prêt, avance, ou consentir au profit de tiers des sûretés ou des garanties afin de garantir les obligations des sociétés précitées, ainsi qu'emprunter ou lever des fonds de quelque manière que ce soit et garantir par tous moyens le remboursement de toute somme empruntée.

Enfin la Société pourra prendre toutes actions et mener toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet afin d'en faciliter l'accomplissement.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

5. Siège. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par décision du conseil de gérance conformément aux Statuts, ou en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution de la majorité des associés représentant plus de soixante-quinze pour cent du capital social de la Société.

La Société peut ouvrir des bureaux ou succursales, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Section II - Capital - Parts sociales

6. Capital. Le capital social est fixé à 20.000 USD (vingt mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) divisé en 20.000 (vingt mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune et sont chacune entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent du capital social de la Société.

7. Droits de vote. Chaque part confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales qu'il détient.

8. Indivisibilité des parts. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale.

9. Transfert des parts. Les parts sont librement cessibles entre associés ou lorsque la Société a un associé unique.

Les cessions de parts sociales aux tiers sont soumises à l'agrément préalable des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent du capital social de la Société, donné en assemblée générale.

Les cessions de parts sociales sont constatées par acte écrit conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi»).

10. Rachat des parts. La Société peut racheter ses propres parts sociales pour autant que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction de son capital social.

Section III - Gérance

11. Nomination des gérants. La Société peut être gérée par un gérant unique ou plusieurs gérants. Dans le cas où plus d'un gérant est nommé, la Société sera gérée par un conseil de gérance qui sera alors composé de deux catégories différentes de gérants, à savoir des gérants de type A et des gérants de type B.

Aucun gérant n'a à être associé de la Société. Un gérant est nommé par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution approuvée par un associé ou des associés représentant plus de cinquante pour cent du capital social de la Société. La rémunération, le cas échéant, du ou des gérant(s) est déterminée de la même manière.

Un gérant peut être révoqué à tout moment, pour ou sans justes motifs, à tout moment, et être remplacé par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent du capital social de la Société.

12. Pouvoirs des gérants. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, à l'assemblée générale des associés, sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, le cas échéant.

La Société est liée par la signature de son gérant unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'au moins un gérant de type A et un gérant de type B.

Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut déléguer son/ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, qui n'ont pas à être associés ou gérants de la Société. Le gérant unique ou le conseil de gérance détermine les pouvoirs et rémunération (s'il y a lieu) des agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres modalités ou conditions de leur mandat.

13. Conseil de gérance. Lorsque la Société est gérée par un conseil de gérance, celui-ci peut choisir parmi ses membres un président. Le conseil de gérance pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas être un gérant ou associé de la Société et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation d'un gérant. La convocation détaillant les points à l'ordre du jour, et l'heure et le lieu de la réunion, est donnée à l'ensemble des gérants au moins vingt-quatre heures à l'avance, sauf lorsqu'il y est renoncé, par chacun des gérants, ou lorsque tous les gérants sont présents ou représentés.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par tout moyen de communication écrit un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié, initiée depuis le Grand-Duché de Luxembourg et permettant à l'ensemble des gérants participant à la réunion de s'entendre les uns les autres au même moment. Une telle participation est réputée équivalente à une participation physique.

Une réunion du conseil de gérance est dûment tenue si au commencement de celle-ci, au moins un gérant de type A et au moins un gérant de type B sont présents en personne ou représentés.

Lors d'une réunion du conseil de gérance de la Société valablement tenue, les résolutions dudit conseil sont prises par un vote favorable de la majorité des gérants de la Société présents ou représentés.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants ont le même effet que les résolutions prises lors d'une réunion du conseil de gérance. Les résolutions peuvent être signées sur des exemplaires séparés, chacun d'eux constituant un original et tous ensembles constituant un seul et même acte.

Les délibérations du conseil de gérance sont consignées dans des minutes signées par le président ou par deux gérants. Les copies ou extraits de ces minutes sont signés par le président ou par deux gérants.

14. Responsabilité des gérants. Aucun gérant n'engage sa responsabilité personnelle pour des engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société dans le cadre de ses fonctions de gérant de la Société et conformément aux Statuts.

Section IV - Associés

15. Associé unique. Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés conformément à la Loi.

Hormis les opérations courantes conclues à des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent faire l'objet de procès-verbaux ou être établis par écrit.

16. Assemblées générales. Les assemblées générales d'associés peuvent être convoquées par le gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance, à défaut par le commissaire ou le conseil de surveillance s'il existe, à défaut, par les associés représentant plus de cinquante pour cent du capital social de la Société.

Les convocations écrites à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour sont envoyées à chaque associé au moins huit jours avant l'assemblée en indiquant l'heure et le lieu de la réunion.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter et agir à toute assemblée générale en nommant comme mandataire et par écrit un tiers qui n'a pas à être associé de la Société.

Les résolutions de l'assemblée générale des associés sont valablement adoptées par vote des associés représentant plus de cinquante pour cent du capital social de la Société.

Si le quorum n'est pas atteint lors d'une première assemblée, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une deuxième assemblée. Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions sont valablement adoptées à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représentée. Toutefois, les résolutions décidant de modifier les Statuts doivent être adoptées par une résolution de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent du capital social de la Société.

La tenue d'assemblées générales d'associés n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés ne dépasse pas vingt-cinq. En l'absence d'assemblée, les résolutions des associés sont valablement prises par écrit à la même majorité des votes exprimés que celle prévue pour les assemblées générales, et pour autant que chaque associé ait reçu par écrit, par tout

moyen de communication écrit, l'intégralité du texte de chaque résolution soumise à approbation, préalablement à son vote écrit.

Lorsque la tenue d'une assemblée générale est obligatoire, une assemblée générale devra être tenue annuellement au Grand-Duché de Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre lieu indiqué dans la convocation, le troisième jeudi du mois de avril ou le jour ouvrable suivant si ce jour est férié.

Section V - Exercice social - Comptes sociaux - Profits - Audit

17. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

18. Comptes annuels. Tous les ans, à la fin de l'exercice social, le conseil de gérance ou le gérant unique, le cas échéant, dresse un bilan et un compte de pertes et profits conformément à la Loi, auxquels un inventaire est annexé, l'ensemble de ces documents constituant les comptes annuels qui seront soumis à l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, à tous les associés pour approbation.

19. Bénéfice. Le solde du compte de pertes et profits, après déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions, tel qu'approuvé par l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, par tous les associés, représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net est affecté à la réserve légale. Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint un dixième du capital social, mais devront être repris à tout moment jusqu'à entière reconstitution si cette réserve venait à être entamée.

Le bénéfice restant est affecté par l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, par résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent du capital social de la Société, décidant de sa distribution aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent, de son report à nouveau, ou de son allocation à une réserve distribuable.

20. Dividendes intérimaires. Nonobstant ce qui précède, le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut décider de verser des dividendes intérimaires avant la clôture de l'exercice social, sur base d'un état comptable établi par le conseil de gérance ou le gérant unique, le cas échéant, duquel doit ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social dont les comptes ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à une réserve conformément à la Loi ou aux Statuts.

21. Audit. Lorsque le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la Société est confiée à un commissaire ou, le cas échéant, à un conseil de surveillance constitué de plusieurs commissaires.

Aucun commissaire n'a à être associé de la Société.

Le(s) commissaire(s) sont nommés par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent du capital social de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des associés qui suit leur nomination. Cependant, leur mandat peut être renouvelé par l'assemblée générale des associés.

Lorsque les conditions de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises sont atteints, la Société confie le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut cependant nommer un réviseur d'entreprise à tout moment.

Section VI - Dissolution - Liquidation

22. Dissolution. La dissolution de la Société est décidée par l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par un vote favorable de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent du capital social de la Société.

23. Liquidation. La liquidation de la Société sera menée par un ou plusieurs liquidateurs désignés par l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par la majorité des associés représentant au moins cinquante pour cent du capital social de la Société, résolution qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations éventuelles. Au moment de la clôture de liquidation, les avoirs de la Société seront attribués à l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent.

Disposition temporaire

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2016.

Souscription - Paiement

Graco Inc. ici représentée comme susmentionnée ci-dessus, souscrit aux 20.000 (vingt mille) parts sociales de la Société. Les parts sociales ayant été intégralement libérées en numéraire, de sorte que le montant de 20.000 USD (vingt mille dollars américains) est à la disposition de la Société.

Description de l'apport

L'apport réalisé par Graco Inc. en échange de l'émission des parts sociales de la Société est composé de 20.000 USD (vingt mille dollars américains) en numéraire.

Preuve de l'existence de l'apport

La preuve de l'existence de l'apport a été produite à la Société.

Frais

Le montant des frais, dépenses, coûts ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement évalués à mille cinq cents Euros (1.500.- EUR).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé de la Société, représentant la totalité du capital souscrit, a adopté les résolutions suivantes:

1) Les personnes suivantes sont nommées gérants de catégorie A:

- Mme Karen Park Gallivan, née le 28 mars 1956 au Nebraska, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 4926 Interlachen Court, Edina, MN 55436, Etats-Unis d'Amérique;

- M. Francis J. Brixius Jr., né le 17 octobre 1968 au Minnesota, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 18520 6th Avenue North Plymouth, MN 55447, Etats-Unis d'Amérique; et

- M. Jeffrey P. Johnson, né le 4 février 1960 au Minnesota, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 85A Tuindelle, 3090 Overijse, Belgique.

2) Les personnes suivantes sont nommées gérants de catégorie B:

- M. António João Gil Pires, né le 30 novembre 1969 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, résidant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- M. Giuseppe di Modica, né le 31 mai 1974 à Enna, Italie, résidant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Les gérants sont nommés pour une durée indéterminée.

Conformément à l'article 12 des Statuts, la Société sera engagé par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

3) Le siège social de la Société est établi au 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande des personnes présentes à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergence entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire, ce dernier a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 novembre 2015. Relation: EAC/2015/26092. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015187750/434.

(150210320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2015.

Dustin Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: SEK 1.200.000,00.

Siège social: L-1748 Luxembourg Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 201.109.

Extrait des résolutions de l'actionnaire unique de la société Dustin Holding S.à r.l. (la «société») du 23^{ème} novembre 2015

1. Acceptation de la résignation de Monsieur James Bermingham, né le 19 décembre 1972 à Sheffield, Royaume-Unis, résidant professionnellement au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Findel, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérante de catégorie A de la Société avec effet le 23 novembre 2015.

2. Acceptation de la résignation de Madame Hanna Esmee Duer, née le 7 mai 1966 à Gentofte, Danemark, résidant professionnellement au 99 rue Centrale, L-4499, Limpach, Luxembourg, en tant que gérante de catégorie A de la Société avec effet le 23 novembre 2015.

3. Acceptation de la résignation de Monsieur James Lees, né le 31 janvier 1978 à Belfast, Royaume-Unis, résidant professionnellement au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Findel, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérante de catégorie B de la Société avec effet le 23 novembre 2015.

4. Acceptation de la résignation de Madame Elke Leenders, née le 2 août 1980 à Maaseik, Belgique, résidant professionnellement au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Findel, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérante de catégorie B de la Société avec effet le 23 novembre 2015.

5. Acceptation de la nomination de Madame Anke Jager, née le 22 avril 1968 à Salzgitter, Allemagne, résidant professionnellement au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Findel, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérante de catégorie B de la Société avec effet le 24 novembre 2015

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2015.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015190889/28.

(150213639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.

FRI Managers Fund S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 29.923,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 138.925.

—
EXTRAIT

Il résulte des contrats de vente signé en date du 5 février 2015, que les parts sociales de la société de EUR 1,- chacune, seront désormais réparties comme suit:

DESIGNATION DES ASSOCIES	Nombre de parts sociales
INVERBAITA S.L. 30, Calle Doctor Fleming, E - 28036 Madrid, Spain	7,218 Parts Sociales "traçantes" de Classe A
MC CORPORATE & FOODS S.L. 51, Calle de Agastia, E - 28027 Madrid, Spain	10,105 Parts Sociales "traçantes" de Classe A
FERNANDO MARTINEZ AGUIRRE 136, Paseo de la Castellana, E - 28046 Madrid, Spain	5,438 Parts Sociales "traçantes" de Classe A 1,441 Parts Sociales "traçantes" de Classe B
IGNACIO IZUZQUIZA FERNANDEZ 136, Paseo de la Castellana, E- 28046 Madrid, Spain	4,662 Parts Sociales "traçantes" de Classe A 1,059 Parts Sociales "traçantes" de Classe B
TOTAL	29,923

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 26 novembre 2015.

Référence de publication: 2015190979/27.

(150214399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.

Caribeau Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 159.017.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique avec effet au 1^{er} juillet 2015

1. Monsieur Mark VRIJHOEF a démissionné de son mandat de gérant avec effet immédiat.

2. Monsieur Joel CÁRDENAS SAN MARTÍN, né à Bilbao (Espagne), le 3 mars 1978, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 25 novembre 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Caribean Capital S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015190825/16.

(150214287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.

Quilium S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 67, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 201.627.

— STATUTS

L'an deux mille quinze.

Le treize novembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand- Duché de Luxembourg).

A COMPARU

La société anonyme E-connect Web Communication S.A., ayant son siège social à L-1741 Luxembourg, 67, rue de Hollerich, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 145.092,

ici représentée par Madame Sara CRAVEIRO, salariée, demeurant professionnellement à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 9 novembre 2015,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire des comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrées avec lui.

La société comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare vouloir constituer et dont elle a arrêté, les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de QUILIUM S.A..

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand- Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prestation de services dans le domaine informatique dans son sens le plus large.

La société a également pour objet:

- la vente de services applicatifs web sous forme d'abonnements (software as a service);
- le développement et la maintenance d'applications web;
- toutes activités relatives au développement de sites Internet;
- la création, l'hébergement de sites;
- l'assistance technique;
- l'aide à la mise en ligne;
- la création; et
- la mise à jour de logiciels particuliers et de programmes originaux.

Elle pourra, d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000.-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (€ 310.-) par action.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions au porteur sont soumises aux dispositions de la loi du 28 juillet 2014.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 7. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

Administration - Surveillance

Art. 8. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

Art. 9. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiqué dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en ses lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, courriel ou fax.

Un administrateur, ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Lorsque la société comprend un associé unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 10. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront insérés dans un registre spécial et signés par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signées par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou l'administrateur unique.

Art. 11. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 12. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Le conseil d'administration peut également déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

Art. 13. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique représente la société en justice, soit en demandant soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

Art. 14. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances comme suit:

- en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur,
- en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs, ou encore
- par la signature individuelle du délégué à la gestion journalière (administrateur-délégué) dans les limites de ses pouvoirs, ou
- par la signature individuelle ou conjointe d'un ou de plusieurs mandataires dûment autorisés par le conseil d'administration.

Art. 15. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique, qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne peut pas dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

Assemblées

Art. 16. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 17. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième jeudi du mois de juin à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 18. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Art. 19. Chaque action donne droit à une voix.

Année sociale - Répartition des Bénéfices

Art. 20. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 21. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

Dissolution - Liquidation

Art. 22. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale ou de l'associé unique.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale ou par l'associé unique qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Art. 23. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2015.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2016.

Souscription et libération

Les cent (100) actions ont été souscrites par la société anonyme E-connect Web Communication S.A., ayant son siège social à L-1741 Luxembourg, 67, rue de Hollerich, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 145.092.

Toutes ces actions ont été immédiatement et entièrement libérées par versements en espèces, de sorte que la somme de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000.-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 25 août 2006 ont été accomplies.

Evaluation des frais

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, évalue le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille trois cents Euros (€ 1.300.-).

Réunion en assemblée générale

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, la comparante, représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3).

Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Maxime ANDRADE, employé, né à Thionville (France), le 17 mars 1984, demeurant à F-57570 Boust, 22, le Poll.

b) Monsieur Georges GOTTAL, employé, né à Luxembourg, le 14 décembre 1978, demeurant professionnellement à L-1741 Luxembourg, 67, rue de Hollerich.

c) Monsieur Tom TURPING, employé, né à Luxembourg, le 3 décembre 1976, demeurant professionnellement à L-1741 Luxembourg, 67, rue de Hollerich.

2) Le nombre des commissaires est fixé à un (1).

Est nommé commissaire:

La société anonyme FOP CONSEIL, avec siège social à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 186.074.

3) Le premier mandat des administrateurs et du commissaire expirera à l'assemblée générale de 2020.

4) Conformément aux dispositions des présents statuts et de la loi, l'assemblée générale décide de nommer comme administrateur-délégué de la société, Monsieur Maxime ANDRADE, préqualifié, son mandat expirant à l'assemblée générale de 2020, avec pouvoir de représenter la société dans le cadre de la gestion journalière et d'engager la société par sa seule signature dans le cadre de cette gestion journalière.

5) Le siège social est fixé à L-1741 Luxembourg, 67, rue de Hollerich.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné à la mandataire de la comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. CRAVEIRO, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 17 novembre 2015. Relation: GAC/2015/9889. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 23 novembre 2015.

Référence de publication: 2015188864/194.

(150211914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2015.

Cirio Finance Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 75.701.

I. Par résolutions circulaires prises en date du 18 décembre 2014, les commissaires extraordinaires ont pris les décisions suivantes:

1. Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes de FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA Société à responsabilité limitée, avec siège social au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014;

2. Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes de FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA Société à responsabilité limitée, avec siège social au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2014 et qui se tiendra en 2015;

II. Suite à une fusion par absorption, entre FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA Société à responsabilité limitée, précité, et FPS AUDIT & EXPERTISE S.à r.l., avec siège social au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, le commissaire aux comptes de la Société est FPS AUDIT & EXPERTISE S.à r.l., précité.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2015.

Référence de publication: 2015190863/22.

(150213252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.

Aegis Hungary Finance Asset Management Close Company Limited by Shares - Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 123.920.

Les comptes annuels de la société mère Aegis Hungary Finance Asset Management Close Company Limited by Shares au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015190694/11.

(150213575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.

Aegis Hungary Finance Asset Management Close Company Limited by Shares - Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 123.920.

Les comptes annuels de la société mère Aegis Hungary Finance Asset Management Close Company Limited by Shares au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015190695/11.

(150213576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.

Merles S.C.I., Société Civile.

Siège social: L-3631 Kayl, 63, rue de Dudelange.

R.C.S. Luxembourg E 2.742.

DISSOLUTION

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire en date du 20/11/2015

Ordre du jour

Les associés se sont réunis à la date du 20.11.2015 en assemblée générale extraordinaire pour procéder à la liquidation volontaire de la société civile immobilière MERLES SCI selon l'ordre du jour suivant

1. Nomination d'un liquidateur (Art. 17)

2. Dissolution/Liquidation volontaire de la société civile (Art. 17)

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Josette GLOUTLN, cogérante de la société.

Première résolution

L'assemblée générale nomme M. GILLE Aloyse comme liquidateur, conformément à l'article 17 des statuts de la société civile.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

Deuxième résolution

La société civile sera définitivement dissolue avec effet à la date du 01.12.2015

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

La société n'a plus d'activités.

Les associés ont déclaré que la liquidation de la société prédite a été achevée et qu'ils assument tous les éléments actifs et passifs de la société dissoute.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par les associés.

Titulaire	Nombre de Parts
GLOUTIN Josette	50
GILLE Aloyse	50
	Signatures.

Référence de publication: 2015191226/32.

(150214235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.

Biotoscana Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 162.840.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de la Société en date du 28 avril 2015 de:

- De la démission de monsieur Andres Marulanda Bernal en tant que gérant de la société avec effet immédiat et
- de nommer monsieur Leger Dominique né le 02 décembre 1971 à Namur, Belgique demeurant au 22 Rue du Petit Vivier, 6860 Ebly, Belgique avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2015.

Référence de publication: 2015190776/14.

(150214478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.

Blue Finance Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 127.990.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions de l'actionnaire unique prises en date du 23 novembre 2015 que:

- Monsieur Walter TOCCO a démissionné de son mandat d'administrateur en date du 14 novembre 2015;
- Monsieur Francesco Giuseppe CAVALLINI, né le 16 novembre 1986 à Luxembourg (Luxembourg), ayant son adresse professionnelle au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg, a été nommé administrateur avec effet au 14 novembre 2015 et jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2015.

Pour Blue Holding Luxembourg S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015190779/17.

(150214504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.

BE International Equities SA, SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 135.172.

—
En date du 23 Novembre 2015 l'actionnaire unique a décidé de nommer administrateur de la société avec effet du 23 Novembre 2015 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2018 la personne suivante:

Monsieur Eylon Penchas, administrateur, Akerstein towers D, 12th Floor, 12 ABBA EBAN AV., HERZLIYA 46725, ISRAEL.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015190789/14.

(150214356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.

Copia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9637 Bockholtz, 18, Am Duerf.

R.C.S. Luxembourg B 95.752.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration du 25 novembre 2015

Le Conseil d'Administration décide de nommer en qualité de dépositaire des actions au porteur de la société COPIA S.A., la fiduciaire FGA (Luxembourg) S.A., 53 Route d'Arlon L-8211 Mamer, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 61.096, inscrite à l'Ordre des Expert-Comptables de Luxembourg.

Référence de publication: 2015190869/11.

(150213835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.

Blue Holding Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 9.250.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 127.915.

EXTRAIT

Il résulte des décisions des associés prises en date du 25 novembre 2015 que:

- Monsieur Walter Tocco a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B en date du 14 novembre 2014;
- Monsieur Francesco Giuseppe Cavallini, né à Luxembourg (Luxembourg), le 16 novembre 1986, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, a été nommé gérant de catégorie B, avec effet au 14 novembre 2015 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2015.

Pour Blue Holding Luxembourg S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015190780/18.

(150213944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.

FondsSelector SMR Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 76.964.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung FondsSelector SMR SICAV

Die Ordentliche Generalversammlung der FondsSelector SMR SICAV vom 25. November 2015 hat folgende Beschlüsse gefasst:

Zur Wiederwahl als Verwaltungsrat stellen sich:

Eckhard Sauren Vorsitzender

Ulrich Janinhoff Mitglied

Claudia Hauschild Mitglied

Alle Personen mit Berufsadresse: 4, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen

Die genannten Personen werden einstimmig von den Aktionären bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahr 2016 als Verwaltungsrat gewählt.

Die Aktionäre beschließen einstimmig PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahr 2016 als Wirtschaftsprüfer wieder zu wählen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 25. November 2015.

Für FondsSelector SMR SICAV

DZ PRIVATBANK S.A.

Référence de publication: 2015190955/23.

(150213546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.

Ballance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9142 Burden, 7, Op Kräizfelder.

R.C.S. Luxembourg B 157.091.

- Madame Monique Wies, demeurant professionnellement à L-9184 Schrondweiler, 5, rue Principale, démissionne de son poste d'administrateur ainsi que celui d'administrateur délégué de la société avec effet immédiat au 30 mars 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2015.

G.T. Experts Comptables S.à.r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2015190785/13.

(150213513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.

Belmont S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 200.458.

Der alleinige Aktionär der Belmont SA teilt mit, dass folgende Personen mit heutigem Datum bis zur Generalversammlung im Jahr 2020, als Mitglieder des Verwaltungsrates ernannt werden:

Pieter du Plessis, Marien Str. 38, D-66706 Perl-Sehndorf, Deutschland

Panagiotis Tsafaras, Kalamon & Dimitsanis, GR-19005 Nea Makri - Attikis, Griechenland

Luxembourg, den 19. November 2015.

Belmont S.A.

Référence de publication: 2015190792/13.

(150213788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.

BGL BNP Paribas Factor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 16, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 107.880.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 22 septembre 2015

1. Mme Céline CHANU a démissionné, avec effet au 22 septembre 2015, de son mandat d'administrateur.

2. M. Julien STUYCK, administrateur de sociétés, né à Uccle (Belgique), le 14 mars 1979, résidant à B-1180 Brussels, 493, rue Vanderkindere, a été nommé comme administrateur de la société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

3. M. Claude KEYAERTS, administrateur de sociétés, né à Zemst (Belgique), le 14 décembre 1961, résidant à B-7060 Horrues, 120, chemin du Largepied, a été nommé comme administrateur de la société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

M. Jean PFEIFFENSCHNEIDER, administrateur de la société, est décédé en date du 22 septembre 2015.

Luxembourg, le 25 novembre 2015.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour BGL BNP Paribas Factor S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2015190794/20.

(150213936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.

Depfa Pfandbrief Bank International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 71.104.

Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen Verwaltungsratssitzung vom 20. November 2015

Aus dem Protokoll der außerordentlichen Verwaltungsratssitzung der Gesellschaft vom 20. November 2015 geht hervor, dass

- Herr John Julian Cox, geboren am 28. November 1969 in Dublin, Irland mit Privatadresse in 8, rue de la Résistance, L-2425 Howald, Luxembourg

mit sofortiger Wirkung als täglicher Geschäftsführer (délégué à la gestion journalière) der Gesellschaft abberufen wurden; und dass

- Frau Fiona Flannery, geboren am 29. Juli 1967 in Galway, Irland, mit Geschäftssitz in 1, Commons Street, 1 Dublin, Irland,

mit sofortiger Wirkung auf unbestimmte Zeit als tägliche Geschäftsführerin (délégué à la gestion journalière) der Gesellschaft bestellt wurde.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 25. November 2015.

In Vertretung von DEPFA Pfandbrief Bank International S.A.

Max Kremer

Référence de publication: 2015190896/22.

(150214453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.

Wit Group Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 201.605.

— STATUTS

L'an deux mille quinze, le six novembre.

Par-devant Nous Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Filip WITTEVRONGEL, dirigeant de société, né le 8 septembre 1973 à Diksmuide (Belgique) et résidant professionnellement au Luxembourg, 3 boulevard Royal.

Laquelle partie comparante a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme à constituer comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, régie par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts. La société aura la dénomination de «WIT Group SOPARFI S.A.».

Art. 2. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés du groupe. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 6. Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Pour ce qui est des actions au porteur, toutes les actions au porteur émis devront être immobilisés auprès d'un dépositaire désigné par le conseil d'administration. Le conseil d'administration informera les actionnaires de toute nomination de dépositaire ou de tout changement le concernant dans le délai de 15 jours ouvrables. Les actes de nomination ou changement concernant les dépositaires devront être déposés et publiés conformément à l'article 11 bis § 1^{er}, 3), d) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Un registre des actions au porteur sera ouvert, lequel se trouvera auprès de dépositaire et renseignera la désignation précise de chaque actionnaire, l'indication du nombre des actions au porteur ou coupures détenues, la date du dépôt, les transferts, l'annulation ou la conversion des actions en titres nominatifs avec leur date.

La propriété de l'action au porteur s'établit par l'inscription sur le registre des actions au porteur. A la demande écrite de l'actionnaire au porteur, un certificat peut être lui délivré par le dépositaire constatant toutes les inscriptions le concernant qui lui sera remis endéans 8 jours calendrier.

Toute cession entre vifs est rendue opposable vis-à-vis des tiers et de la Société par un constat de transfert inscrit par dépositaire sur le registre des actions au porteur sur base de tout document ou notification constatant le transfert de propriété entre cédant et cessionnaire. La notification de transfert pour cause de mort est valablement faite à l'égard de dépositaire, s'il n'y a opposition, sur la production de l'acte de décès, du certificat d'inscription et d'un acte de notoriété reçu par le juge de paix ou par un notaire.

Pour ce qui est des actions nominatives, un registre des actions nominatives sera tenu au siège social et tout actionnaire pourra en prendre connaissance. Ce registre contiendra la désignation précise de chaque actionnaire et l'indication du nombre de ses actions, l'indication des paiements effectués sur ses actions ainsi que les transferts des actions avec leur date. Chaque actionnaire notifiera son adresse et tout changement de celle-ci à la Société par lettre recommandée. La Société sera en droit de se fier pour toutes fins à la dernière adresse communiquée. La propriété des actions nominatives résultera de l'inscription dans le registre des actions nominatives. Des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des actions nominatives seront délivrés aux actionnaires. La Société peut émettre des certificats d'actions nominatives multiples.

Toute cession d'actions nominatives sera inscrite dans le registre des actions nominatives par une déclaration de cession, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) fondé(s) de pouvoir ainsi que suivant les règles sur le transport des créances établies par l'article 1690 du Code civil luxembourgeois sur le transport des créances. De plus, la Société peut accepter et inscrire dans le registre des actions nominatives toute cession mentionnée dans toute correspondance ou autre document établissant l'accord du cessionnaire et du cédant.

Les droits et obligations attachés aux actions seront identiques sauf s'il en est prévu autrement par les Statuts ou par les Lois.

III. Conseil d'administration.

Art. 7. Tant que la société a un actionnaire unique, la société peut être administrée par un administrateur unique (l'«Administrateur Unique») seulement. Si la société a plus d'un actionnaire, la société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la société. Dans ce cas, l'assemblée générale doit nommer au moins deux (2) nouveaux administrateurs en plus de l'administrateur unique en place.

L'administrateur unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51 bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Art. 8. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Les administrateurs peuvent participer à une réunion du conseil d'administration par voie de conférence téléphonique ou par le biais d'un moyen de communication similaire, de telle manière que tous les participants à la réunion seront en

mesure d'entendre et de parler à chacun d'entre eux, et une telle participation à une réunion vaudra une présence en personne au conseil, dans la mesure où toutes mesures approuvées par le conseil d'administration lors d'une telle réunion sera reprise par écrit sous la forme de résolutions.

Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration ont la même valeur juridique que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoqué à cet effet. Les signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution; elles peuvent être données par lettre, fax ou tout autre moyen de communication.

Art. 9. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges afin de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires, sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 11. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la seule signature de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs, dont celui sur lequel repose l'autorisation d'établissement éventuellement exigée par une disposition légale, ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par deux Administrateurs dont celui sur lequel repose l'autorisation d'établissement, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-Délégué nommé pour la gestion et la représentation dans les opérations courantes de la Société, par la seule signature de l'Administrateur-Délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

IV. Assemblées générales des actionnaires - Décisions de l'actionnaire unique

Art. 12. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 13. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la Loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée.

La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier jeudi du mois de juin à 15.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

V. Surveillance de la Société

Art. 15. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 16. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 17. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5. L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation- Dissolution

Art. 18. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 19. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 20. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2016.

2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2017.

3. Exceptionnellement, le premier président du conseil d'administration et le premier administrateur-délégué peuvent être nommés par la première assemblée générale des actionnaires, désignant le premier conseil d'administration.

Souscription et libération

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les trois cent dix (310) actions ont été souscrites comme suit:

Monsieur Filip WITTEVRONGEL, prénommé, trois cent dix	(310) actions
TOTAL: TROIS CENT DIX actions	(310)

Toutes ces actions ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille soixante euros (1.060,- EUR).

Décisions de l'associé unique

Et à l'instant le comparant pré qualifié, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires aux comptes à un (1).

2. Est appelé aux fonctions d'administrateur:

Monsieur Filip WITTEVRONGEL, précité.

3. Est appelée à la fonction de commissaire aux comptes:

Monsieur Nassim ZERARGUI, comptable, né le 25 Avril 1986, à Aix-en-Provence (FRANCE) et demeurant professionnellement à 3, boulevard Royal L-2449 Luxembourg.

4. Le siège social est établi au 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

5. Le mandat de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2021.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuels, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. WITTERVRONGEL, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 12 novembre 2015. Relation: 1LAC/2015/35737. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2015.

Référence de publication: 2015189047/246.

(150211270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2015.

ELFEBEEN INVEST S.A, Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 187.308.

Extrait de la résolution prise par l'assemblée générale en date du 13 novembre 2015

Par résolution prise par l'Assemblée de la Société en date du 13 novembre 2015, le siège social de la Société est transféré du L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen au L-1511 Luxembourg; 121 Avenue de la Faïencerie avec effet au 13 novembre 2015.

L'Assemblée accepte les démissions de Messieurs Francis Hoogewerf, Paul Worth et de la société Elistart S.A. en tant qu'Administrateurs de la Société avec effet au 13 novembre 2015.

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Bernard Ancion en tant que Commissaire aux Comptes de la Société avec effet au 13 novembre 2015.

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Alain Heinz et Madame Yasmina Bekouassa, résidant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121 Avenue de la Faïencerie, en tant qu'Administrateur de la Société pour une durée de six ans avec effet au 13 novembre 2015.

Par ailleurs, l'Assemblée décide de nommer la société Hoche Partners Trust Services S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 110094 en tant que nouveau Commissaire aux Comptes de la société pour une durée de six ans avec effet au 13 novembre 2015.

Pour extrait
La Société

Référence de publication: 2015190924/24.

(150213907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.

BJS Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 183.685.

Avec effet au 11 septembre 2015, les mandats de tous les gérants sont à durée déterminée et prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes clos au 31 décembre 2015.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

BJS Holdings Sàrl

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2015190798/14.

(150213795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.

BJS Holdings 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 162.339.

Avec effet au 21 octobre 2015, les mandats de tous les gérants sont à durée déterminée et prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes clos au 31 décembre 2015.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

BJS Holdings 2 S. à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015190799/13.

(150213796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.

Immobilière & Associés Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 56A, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 166.526.

Par une convention de cession de parts sociales datée du 20 novembre 2015, les 35 (trente-cinq) parts sociales de la Société, détenues jusqu'à lors par Monsieur Jean-Philippe MORIMONT, ont été transférées comme suit, et ceci avec effet au 20 novembre 2015:

M. Jean-Philippe MORIMONT, agent immobilier, demeurant au 42, avenue de Houffalize B-6800 Libramont, a transféré ses 18 parts sociales de la Société à M. Marc MEIER, agent immobilier, demeurant au 42, Boulevard Napoléon 1^{er}, L-2210 Luxembourg, et 17 parts sociales de la Société à M. Alexis MUCKENSTURM, agent immobilier, demeurant au 7, rue du Bois, F-57330 Hettange-Grande.

Dès lors, depuis le 20 novembre 2015, les parts sociales de la Société sont distribuées comme suit:

M. Marc MEIER détient 53 (cinquante-trois) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de cent vingt Euros (EUR 120.-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées et M. Alexis MUCKENSTURM détient 52 (cinquante-deux)

parts sociales de la Société d'une valeur nominale de cent vingt Euros (EUR 120.-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

Il est pris acte de la nouvelle adresse de M. Marc MEIER, associé et gérant technique de la Société, qui est dorénavant la suivante: 42, Boulevard Napoléon 1^{er}, L-2210 Luxembourg.

Il est par ailleurs pris acte de la démission de M. Jean-Philippe MORIMONT de son poste de gérant administratif à compter du 20 novembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2015.

Un mandataire

Référence de publication: 2015191084/27.

(150213640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.

Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.663.868.909,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 150.964.

Il est porté a la connaissance du Registre de Commerce que l'adresse de Monsieur Pierre-Jean Oger a changé comme suit:

- adresse précédente: 123, rue des Tilleuls, B-6700 Arlon

- adresse actuelle: 11 - 13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2015.

Référence de publication: 2015190810/13.

(150213695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.

We Are TV, Société Anonyme.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 186.924.

L'an deux mil quinze, le vingt-et-un octobre.

Pardevant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange,

s'est réunie

une Assemblée Générale Extraordinaire (l'«Assemblée») des actionnaires de la société anonyme «We Are TV» (la «Société»), ayant son siège social au 16 rue Beck, L-1222 Luxembourg,

constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 7 mai 2014, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1865 du 17 juillet 2014,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 186.924.

L'Assemblée est ouverte à 15.15 heures sous la présidence de Maître Véronique WAUTHIER, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Madame la Présidente nomme Mademoiselle Estelle MATERA, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme secrétaire.

L'Assemblée choisit Madame Delphine GOERGEN, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme scrutatrice.

Le bureau ainsi constitué, Madame la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

1. Réduction de la valeur nominale des actions pour la porter à un centime d'euro (0,01 EUR) avec émission de trois millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille (3.999.000) actions nouvelles ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes et attribution de trois mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (3.999) actions nouvelles à chaque titulaire d'une (1) action existante; modification correspondante du premier paragraphe de l'article 6 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à quarante mille euros (40.000,-EUR) représenté par quatre millions (4.000.000) d'actions d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune.».

2. Introduction d'une clause de capital autorisé avec insertion de quatre nouveaux alinéas 8 à 11 à l'article 6 des Statuts qui auront la teneur suivante:

«Le capital autorisé est plafonné à un montant global maximal de quarante-deux mille euros (42.000,- EUR) constitué de quatre millions deux cent mille (4.200.000) actions d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) par action.

Pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication de l'Assemblée générale extraordinaire du 21 octobre 2015 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le Conseil d'Administration est autorisé à émettre dans les limites du capital autorisé des options sur actions ou d'autres avantages en actions attribués dans le cadre d'un plan d'incitation ou d'intéressement ou d'offre d'actions aux employés ou consultants de la Société et/ou de sa(es) filiale(s), donnant le droit d'acquérir ou de souscrire à une ou plusieurs actions, et à limiter ou à supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants.

Toutes les fois que le Conseil d'Administration aura procédé en tout ou partie à l'augmentation de capital telle qu'autorisée par les dispositions ci-dessus, le premier paragraphe de l'article 6 des Statuts sera modifié afin de refléter cette augmentation.

Le Conseil d'Administration est expressément autorisé à déléguer toute personne physique ou morale pour accepter les souscriptions, conversions ou échanges, recevoir paiement du prix des actions, droits de souscription ou autres valeurs et instruments, faire constater les augmentations de capital réalisées ainsi que les modifications correspondantes au premier paragraphe de l'article 6 des Statuts et faire inscrire audit premier paragraphe de l'article 6 des Statuts le montant à concurrence duquel l'autorisation d'augmenter le capital a été effectivement utilisée et éventuellement les montants à concurrence desquels elle est réservée pour des valeurs ou instruments pouvant donner droit à des actions.»

3. Insertion d'un nouvel article 7 ayant pour objet de définir les restrictions à la libre cessibilité des actions de la Société, qui aura la teneur suivante:

« Art. 7.

7.1 Principes. Le transfert des actions est subordonné au respect des dispositions statutaires ci-dessous décrites, sauf accord préalable et unanime des actionnaires.

Le terme «Transfert», «Transféré(e)(s)» ou «Transférer» vise toute opération à titre gratuit ou à titre onéreux entraînant un transfert de propriété (que ce soit la pleine propriété, l'usufruit ou la nue-propriété) d'une ou plusieurs actions pour quelque cause que ce soit (en ce compris notamment l'apport, la fusion, la scission, l'adjudication pratiquée en vertu d'une décision de justice ou d'autres formes combinées de ces modes de transfert de propriété). Sont également visées les opérations d'apport, de cession de droits de souscription ou d'attribution, et tout transfert de titres ou valeurs émis par la Société, quels qu'ils soient, dès lors que ces titres ou valeurs peuvent, immédiatement ou à terme, donner des droits quelconques à une fraction du capital, aux bénéficiaires de la Société ou à un droit de vote dans les assemblées générales de la Société. Sont également visés les Transferts par l'un des actionnaires de quelque manière que ce soit des titres ou droits quelconques d'une société interposée détenant une participation au capital social de la Société.

Pourra être réalisé tout Transfert d'actions entre actionnaires, ou encore tout Transfert par l'un des actionnaires de tout ou partie des actions qu'il détient au profit de sociétés dont le capital et les droits de vote sont détenus directement ou indirectement à plus de soixante-quinze pour cent (75 %) au moins par les actionnaires directs ou indirects du cédant ou par le cédant lui-même, sous réserve que le cédant notifie aux autres actionnaires ledit Transfert préalablement à sa réalisation. Dans l'hypothèse où les actionnaires directs ou indirects du cédant ou le cédant lui-même viendraient à ne plus détenir soixante-quinze pour cent (75 %) du capital social de la société cessionnaire, cette dernière se verra dans l'obligation soit d'offrir les actions acquises aux autres actionnaires ou à la Société dans le respect des dispositions légales applicables et au prix déterminé conformément à l'article 7.2.3 des Statuts, soit de les rétrocéder au cédant au prix d'acquisition, cédant qui s'engage à la reprise des actions offertes aux autres actionnaires et/ou à la Société que ces derniers ne se proposent pas d'acquérir.

7.2. Droit de premier refus: avant toute négociation des actions sur un marché réglementé, chaque actionnaire dispose d'un droit de préemption en cas de projet de Transfert d'actions à un tiers non-actionnaire dans les conditions suivantes:

7.2.1 Tout actionnaire désireux de Transférer ses actions, dans le cadre de la réception d'une offre d'acquisition faite de bonne foi par toute personne physique ou morale (l'«Offrant 1»), devra préalablement notifier tout projet de Transfert par lettre recommandée avec accusé de réception à la Société.

Cette lettre (ci-après dénommée la «Notification de Transfert»), indiquera:

- le nombre d'actions dont le Transfert est projeté,
- les nom, prénom et domicile ou dénomination et siège social de l'(des) Offrant(s) 1; ces indications seront assorties, le cas échéant, de toutes informations complémentaires permettant une claire identification de l'(des) Offrant(s) 1, et notamment des actionnaires et, le cas échéant, des bénéficiaires ultimes de la personne morale ou entité bénéficiaire du Transfert,
- le prix ou la valeur retenue pour le Transfert,
- les modalités de paiement du prix et toutes autres conditions annexes du Transfert.

7.2.2 La Société continuera le projet de Transfert aux autres actionnaires par lettre recommandée avec accusé de réception (ci-après dénommée la «Seconde Notification de Transfert»), qui reprendra les informations contenues dans la Notification de Transfert.

7.2.3 Les autres actionnaires et la Société bénéficieront d'un droit de préemption selon l'ordre de priorité suivant:

- en premier rang, l'actionnaire majoritaire éventuel;
- en second rang, la Société par voie de rachat d'actions propres dans le respect des dispositions légales applicables en la matière;
- en troisième rang, les autres actionnaires détenteurs d'une participation minimale de cinq pour cent (5 %) des actions émises par la Société;
- en quatrième rang, tout autre actionnaire.

Chacun des autres actionnaires disposera d'un délai de trente (30) jours calendaires à compter de la réception de la Seconde Notification de Transfert (ci-après dénommé le «Délai de préemption») pour notifier à la Société qu'il entend exercer son droit de préemption et indiquer le nombre d'actions qu'il entend préempter.

Si l'un ou plusieurs des bénéficiaires du droit de préemption notifient leur intention de préempter, le droit de préemption pourra être effectivement exercé, pour autant que les demandes notifiées par eux portent sur la totalité des actions dont le Transfert est projeté.

Si tel est le cas, le Transfert des actions sera réalisé au profit des préempteurs selon l'ordre de priorité défini ci-dessus.

En l'absence d'exercice du droit de préemption ou en cas de préemption partielle par le bénéficiaire du droit de préemption de premier rang, la demande émanant du bénéficiaire de second rang sera servie à concurrence de sa demande pour les actions non préemptées par le bénéficiaire du droit de préemption de premier rang, puis la demande des bénéficiaires de troisième rang sera servie à concurrence de leur demande pour les actions non préemptées par les bénéficiaires du droit de préemption de premier ou de second rang; enfin la demande des bénéficiaires de quatrième rang sera servie à concurrence de leur demande pour les actions non préemptées par les bénéficiaires du droit de préemption de premier, second ou troisième rang.

Les demandes émanant des bénéficiaires du droit de préemption de troisième ou quatrième rang seront servies à proportion de leurs droits dans la Société, à savoir:

- d'abord à proportion de leurs droits irréductibles,
- puis si toutes les actions dont le Transfert est projeté ne sont pas préemptées par l'exercice des droits irréductibles, les bénéficiaires de troisième et quatrième rang seront servis à proportion de leurs droits réductibles.

Par le seul fait de la notification de l'exercice de ce droit, le Transfert des actions sera réalisé au profit des préempteurs. Le prix de préemption et les conditions de règlement seront ceux proposés par l'Offrant 1.

Néanmoins, en cas de désaccord sur le prix, à la demande d'un ou plusieurs bénéficiaires du droit de préemption adressée par lettre recommandée avec accusé de réception à la Société ainsi qu'au cédant dans le délai de trente (30) jour calendaires suivant la réception de la Notification de Transfert, le prix sera déterminé par un réviseur agréé indépendant de la Société désigné de commun accord par lesdits bénéficiaires et le cédant, ou à défaut d'accord dans les trente (30) jours, à la requête de la partie la plus diligente, par le Président du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sur base de la valeur nette réelle des actions, compte tenu des plus-values ou moins-values latentes éventuelles.

Le prix ainsi déterminé liera le cédant et les bénéficiaires du droit de préemption à l'origine du désaccord qui auront accepté d'exercer leur droit de préemption.

Les honoraires et frais d'expert incombent au(x) bénéficiaire(s) du droit de préemption ayant demandé la détermination du prix à dire d'expert, sauf le cas où la valeur des actions cédées serait inférieure de plus de dix pour cent (10 %) au prix de cession initialement arrêté, les honoraires et frais ayant en pareil cas à être supportés par le cédant.

En l'absence de notification dans ce délai, ou dans le cas où l'exercice des droits de préemption ne porterait pas sur l'intégralité des actions proposées, ou encore au cas où le prix ne serait pas réglé par les préempteurs dans le délai contractuellement fixé, le Transfert des actions projeté pourra être réalisé aux conditions qui ont été notifiées, sous réserve que cette réalisation intervienne dans les soixante (60) jours suivant l'expiration du délai de trente (30) jours visé ci-dessus, à défaut de quoi le Transfert des actions sera soumis à nouveau à la procédure ci-dessus décrite.

7.3 Le Conseil d'Administration s'interdit d'inscrire dans les registres de la Société tout Transfert d'actions au bénéfice d'un actionnaire ou d'un tiers qui n'aurait pas été effectué conformément aux dispositions des présents Statuts.»

4. Insertion d'un nouvel article 8 portant les modalités d'un droit de sortie forcée qui aura la teneur suivante:

« **Art. 8.** Nonobstant toute restriction à la libre cessibilité des actions, et avant toute négociation des actions sur un marché réglementé, au cas où un (des) actionnaire(s) détenant au moins soixante pour cent (60 %) des actions émises par la Société déciderai(en)t d'accepter l'offre émise par un tiers non-actionnaire (l'«Offrant 2») d'acquérir l'intégralité des actions de la Société, offre conditionnée par le Transfert de toutes les actions émises par la Société (l'«Offre d'Acquisition»), les autres actionnaires seront forcés de transférer leurs actions dans les termes et conditions de l'Offre d'Acquisition (la «Sortie Forcée»). Il est expressément entendu que n'est pas visée la cession à un actionnaire direct ou indirect d'un actionnaire ou à une personne physique ou morale qui a un lien juridique direct ou indirect avec un actionnaire.

8.1 L'(les) actionnaire(s) détenant au moins soixante pour cent (60 %) des actions émises par la Société, devra(ont) notifier l'Offre d'Acquisition portant Sortie Forcée par lettre recommandée avec accusé de réception à la Société.

Cette lettre (ci-après dénommée la «Notification d'Offre d'Acquisition»), indiquera:

- les nom, prénom et domicile ou dénomination et siège social de l'Offrant 2; ces indications seront assorties, le cas échéant, de toutes informations complémentaires permettant une claire identification de l'Offrant 2, et notamment des

actionnaires et, le cas échéant, des bénéficiaires ultimes de la personne morale ou entité bénéficiaire de l'Offre d'Acquisition,

- le prix ou la valeur retenue pour l'Offre d'Acquisition,
- les modalités de paiement du prix et toutes autres conditions annexes à l'Offre d'Acquisition,
- la date de réalisation du Transfert des actions prévue (la «Date de Réalisation du Transfert»).

La Notification de Transfert et la Notification d'Offre d'Acquisition seront accompagnées de toute justification sur la réalité de l'opération envisagée et en particulier de la production d'une offre ferme précisant l'ensemble des informations ci-dessus. Dans le cas d'un Transfert où le prix ne serait pas payé en espèces, le(s) cédant(s) devra(ont) également fournir une évaluation précise et détaillée de la valeur des biens qu'il(s) recevra(ont) en échange.

8.2 Au moins dix (10) jours avant la Date de Réalisation du Transfert, la Société continuera l'Offre d'Acquisition portant Sortie Forcée aux autres actionnaires par lettre recommandée avec accusé de réception (ci-après dénommée la «Notification de Sortie Forcée»), qui reprendra les informations contenues dans la Notification d'Offre d'Acquisition.

8.3 Au moins cinq (5) jours avant la Date de Réalisation du Transfert, chaque autre actionnaire de la Société produira à la Société tout certificat et autre document utile et/ou nécessaire pour la réalisation de la Sortie Forcée au bénéfice de l'Offrant 2 et apportera toutes les représentations et garanties usuelles concernant les actions cédées, en ce compris toutes garanties liées à son droit de propriété et à l'autorisation dont il dispose de procéder au Transfert, avec confirmation de ce que les actions cédées sont quittes et libres de tout droit généralement quelconque et à la conformité dudit transfert aux lois applicables. La Société continuera à l'Offrant 2 le(s) certificat(s) et autres documents produits, dans le cadre de la réalisation de la Sortie Forcée.

8.4 Dès réception des sommes procédant de la Sortie Forcée, la Société remettra immédiatement à chaque actionnaire la portion des sommes perçues qui lui revient.»

5. Renumérotation des articles des Statuts subséquente à l'insertion des articles 7 et 8 nouveaux, de sorte que les articles 7 à 23 soient désormais numérotés de 9 à 25.

6. Divers.

II.- Les actionnaires représentés à la présente Assemblée et le nombre d'actions dont ils disposent ont été portés sur une liste de présence, signée par la mandataire des actionnaires représentés.

III.- Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

IV.- Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente Assemblée, paraphées «ne varietur» par la mandataire desdits actionnaires, les membres du bureau et le notaire instrumentant.

V.- L'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Première résolution

L'Assemblée décide de réduire la valeur nominale des actions de la Société pour la porter à un centime d'euro (0,01 EUR) avec émission de trois millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille (3.999.000) actions nouvelles ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes et attribution de trois mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (3.999) actions nouvelles à chaque titulaire d'une (1) action existante.

L'Assemblée décide en conséquence de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à quarante mille euros (40.000,-EUR) représenté par quatre millions (4.000.000) d'actions d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune.»

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'introduire une clause de capital autorisé et d'insérer quatre nouveaux alinéas 8 à 11 à l'article 6 des Statuts qui auront la teneur suivante:

«Le capital autorisé est plafonné à un montant global maximal de quarante-deux mille euros (42.000,- EUR) constitué de quatre millions deux cent mille (4.200.000) actions d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) par action.

Pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication de l'Assemblée générale extraordinaire du 21 octobre 2015 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le Conseil d'Administration est autorisé à émettre dans les limites du capital autorisé des options sur actions ou d'autres avantages en actions attribués dans le cadre d'un plan d'incitation ou d'intéressement ou d'offre d'actions aux employés ou consultants de la Société et/ou de sa(es) filiale(s), donnant le droit d'acquiescer ou de souscrire à une ou plusieurs actions, et à limiter ou à supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants.

Toutes les fois que le Conseil d'Administration aura procédé en tout ou partie à l'augmentation de capital telle qu'autorisée par les dispositions ci-dessus, le premier paragraphe de l'article 6 des Statuts sera modifié afin de refléter cette augmentation.

Le Conseil d'Administration est expressément autorisé à déléguer toute personne physique ou morale pour accepter les souscriptions, conversions ou échanges, recevoir paiement du prix des actions, droits de souscription ou autres valeurs et instruments, faire constater les augmentations de capital réalisées ainsi que les modifications correspondantes au premier paragraphe de l'article 6 des Statuts et faire inscrire audit premier paragraphe de l'article 6 des Statuts le montant à concurrence duquel l'autorisation d'augmenter le capital a été effectivement utilisée et éventuellement les montants à concurrence desquels elle est réservée pour des valeurs ou instruments pouvant donner droit à des actions.»

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'insérer un nouvel article 7 ayant pour objet de définir les restrictions à la libre cessibilité des actions de la Société, qui aura la teneur suivante:

« Art. 7.

7.1 Principes. Le transfert des actions est subordonné au respect des dispositions statutaires ci-dessous décrites, sauf accord préalable et unanime des actionnaires.

Le terme «Transfert», «Transféré(e)(s)» ou «Transférer» vise toute opération à titre gratuit ou à titre onéreux entraînant un transfert de propriété (que ce soit la pleine propriété, l'usufruit ou la nue-propriété) d'une ou plusieurs actions pour quelque cause que ce soit (en ce compris notamment l'apport, la fusion, la scission, l'adjudication pratiquée en vertu d'une décision de justice ou d'autres formes combinées de ces modes de transfert de propriété). Sont également visées les opérations d'apport, de cession de droits de souscription ou d'attribution, et tout transfert de titres ou valeurs émis par la Société, quels qu'ils soient, dès lors que ces titres ou valeurs peuvent, immédiatement ou à terme, donner des droits quelconques à une fraction du capital, aux bénéfices de la Société ou à un droit de vote dans les assemblées générales de la Société. Sont également visés les Transferts par l'un des actionnaires de quelque manière que ce soit des titres ou droits quelconques d'une société interposée détenant une participation au capital social de la Société.

Pourra être réalisé tout Transfert d'actions entre actionnaires, ou encore tout Transfert par l'un des actionnaires de tout ou partie des actions qu'il détient au profit de sociétés dont le capital et les droits de vote sont détenus directement ou indirectement à plus de soixante-quinze pour cent (75 %) au moins par les actionnaires directs ou indirects du cédant ou par le cédant lui-même, sous réserve que le cédant notifie aux autres actionnaires ledit Transfert préalablement à sa réalisation. Dans l'hypothèse où les actionnaires directs ou indirects du cédant ou le cédant lui-même viendraient à ne plus détenir soixante-quinze pour cent (75 %) du capital social de la société cessionnaire, cette dernière se verra dans l'obligation soit d'offrir les actions acquises aux autres actionnaires ou à la Société dans le respect des dispositions légales applicables et au prix déterminé conformément à l'article 7.2.3 des Statuts, soit de les rétrocéder au cédant au prix d'acquisition, cédant qui s'engage à la reprise des actions offertes aux autres actionnaires et/ou à la Société que ces derniers ne se proposent pas d'acquérir.

7.2. Droit de premier refus: avant toute négociation des actions sur un marché réglementé, chaque actionnaire dispose d'un droit de préemption en cas de projet de Transfert d'actions à un tiers non-actionnaire dans les conditions suivantes:

7.2.1 Tout actionnaire désireux de Transférer ses actions, dans le cadre de la réception d'une offre d'acquisition faite de bonne foi par toute personne physique ou morale (l'«Offrant 1»), devra préalablement notifier tout projet de Transfert par lettre recommandée avec accusé de réception à la Société.

Cette lettre (ci-après dénommée la «Notification de Transfert»), indiquera:

- le nombre d'actions dont le Transfert est projeté,
- les nom, prénom et domicile ou dénomination et siège social de l'(des) Offrant(s) 1; ces indications seront assorties, le cas échéant, de toutes informations complémentaires permettant une claire identification de l'(des) Offrant(s) 1, et notamment des actionnaires et, le cas échéant, des bénéficiaires ultimes de la personne morale ou entité bénéficiaire du Transfert,
- le prix ou la valeur retenue pour le Transfert,
- les modalités de paiement du prix et toutes autres conditions annexes du Transfert.

7.2.2 La Société continuera le projet de Transfert aux autres actionnaires par lettre recommandée avec accusé de réception (ci-après dénommée la «Seconde Notification de Transfert»), qui reprendra les informations contenues dans la Notification de Transfert.

7.2.3 Les autres actionnaires et la Société bénéficieront d'un droit de préemption selon l'ordre de priorité suivant:

- en premier rang, l'actionnaire majoritaire éventuel;
- en second rang, la Société par voie de rachat d'actions propres dans le respect des dispositions légales applicables en la matière;
- en troisième rang, les autres actionnaires détenteurs d'une participation minimale de cinq pour cent (5 %) des actions émises par la Société;
- en quatrième rang, tout autre actionnaire.

Chacun des autres actionnaires disposera d'un délai de trente (30) jours calendaires à compter de la réception de la Seconde Notification de Transfert (ci-après dénommé le «Délai de préemption») pour notifier à la Société qu'il entend exercer son droit de préemption et indiquer le nombre d'actions qu'il entend préempter.

Si l'un ou plusieurs des bénéficiaires du droit de préemption notifient leur intention de préempter, le droit de préemption pourra être effectivement exercé, pour autant que les demandes notifiées par eux portent sur la totalité des actions dont le Transfert est projeté.

Si tel est le cas, le Transfert des actions sera réalisé au profit des préempteurs selon l'ordre de priorité défini ci-dessus.

En l'absence d'exercice du droit de préemption ou en cas de préemption partielle par le bénéficiaire du droit de préemption de premier rang, la demande émanant du bénéficiaire de second rang sera servie à concurrence de sa demande pour les actions non préemptées par le bénéficiaire du droit de préemption de premier rang, puis la demande des bénéficiaires de troisième rang sera servie à concurrence de leur demande pour les actions non préemptées par les bénéficiaires du droit de préemption de premier ou de second rang; enfin la demande des bénéficiaires de quatrième rang sera servie à concurrence de leur demande pour les actions non préemptées par les bénéficiaires du droit de préemption de premier, second ou troisième rang.

Les demandes émanant des bénéficiaires du droit de préemption de troisième ou quatrième rang seront servies à proportion de leurs droits dans la Société, à savoir:

- d'abord à proportion de leurs droits irréductibles,
- puis si toutes les actions dont le Transfert est projeté ne sont pas préemptées par l'exercice des droits irréductibles, les bénéficiaires de troisième et quatrième rang seront servis à proportion de leurs droits réductibles.

Par le seul fait de la notification de l'exercice de ce droit, le Transfert des actions sera réalisé au profit des préempteurs. Le prix de préemption et les conditions de règlement seront ceux proposés par l'Offrant 1.

Néanmoins, en cas de désaccord sur le prix, à la demande d'un ou plusieurs bénéficiaires du droit de préemption adressée par lettre recommandée avec accusé de réception à la Société ainsi qu'au cédant dans le délai de trente (30) jours calendaires suivant la réception de la Notification de Transfert, le prix sera déterminé par un réviseur agréé indépendant de la Société désigné de commun accord par lesdits bénéficiaires et le cédant, ou à défaut d'accord dans les trente (30) jours, à la requête de la partie la plus diligente, par le Président du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sur base de la valeur nette réelle des actions, compte tenu des plus-values ou moins-values latentes éventuelles.

Le prix ainsi déterminé liera le cédant et les bénéficiaires du droit de préemption à l'origine du désaccord qui auront accepté d'exercer leur droit de préemption.

Les honoraires et frais d'expert incombent au(x) bénéficiaire(s) du droit de préemption ayant demandé la détermination du prix à dire d'expert, sauf le cas où la valeur des actions cédées serait inférieure de plus de dix pour cent (10 %) au prix de cession initialement arrêté, les honoraires et frais ayant en pareil cas à être supportés par le cédant.

En l'absence de notification dans ce délai, ou dans le cas où l'exercice des droits de préemption ne porterait pas sur l'intégralité des actions proposées, ou encore au cas où le prix ne serait pas réglé par les préempteurs dans le délai contractuellement fixé, le Transfert des actions projeté pourra être réalisé aux conditions qui ont été notifiées, sous réserve que cette réalisation intervienne dans les soixante (60) jours suivant l'expiration du délai de trente (30) jours visé ci-dessus, à défaut de quoi le Transfert des actions sera soumis à nouveau à la procédure ci-dessus décrite.

7.3 Le Conseil d'Administration s'interdit d'inscrire dans les registres de la Société tout Transfert d'actions au bénéfice d'un actionnaire ou d'un tiers qui n'aurait pas été effectué conformément aux dispositions des présents Statuts.»

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'insérer un nouvel article 8 portant les modalités d'un droit de sortie forcée qui aura la teneur suivante:

« **Art. 8.** Nonobstant toute restriction à la libre cessibilité des actions, et avant toute négociation des actions sur un marché réglementé, au cas où un (des) actionnaire(s) détenant au moins soixante pour cent (60 %) des actions émises par la Société déciderai(en)t d'accepter l'offre émise par un tiers non-actionnaire (l'«Offrant 2») d'acquiescer l'intégralité des actions de la Société, offre conditionnée par le Transfert de toutes les actions émises par la Société (l'«Offre d'Acquisition»), les autres actionnaires seront forcés de transférer leurs actions dans les termes et conditions de l'Offre d'Acquisition (la «Sortie Forcée»). Il est expressément entendu que n'est pas visée la cession à un actionnaire direct ou indirect d'un actionnaire ou à une personne physique ou morale qui a un lien juridique direct ou indirect avec un actionnaire.

8.1 L'(les) actionnaire(s) détenant au moins soixante pour cent (60 %) des actions émises par la Société, devra(ont) notifier l'Offre d'Acquisition portant Sortie Forcée par lettre recommandée avec accusé de réception à la Société.

Cette lettre (ci-après dénommée la «Notification d'Offre d'Acquisition»), indiquera:

- les nom, prénom et domicile ou dénomination et siège social de l'Offrant 2; ces indications seront assorties, le cas échéant, de toutes informations complémentaires permettant une claire identification de l'Offrant 2, et notamment des actionnaires et, le cas échéant, des bénéficiaires ultimes de la personne morale ou entité bénéficiaire de l'Offre d'Acquisition,
- le prix ou la valeur retenue pour l'Offre d'Acquisition,
- les modalités de paiement du prix et toutes autres conditions annexes à l'Offre d'Acquisition,
- la date de réalisation du Transfert des actions prévue (la «Date de Réalisation du Transfert»).

La Notification de Transfert et la Notification d'Offre d'Acquisition seront accompagnées de toute justification sur la réalité de l'opération envisagée et en particulier de la production d'une offre ferme précisant l'ensemble des informations ci-dessus. Dans le cas d'un Transfert où le prix ne serait pas payé en espèces, le(s) cédant(s) devra(ont) également fournir une évaluation précise et détaillée de la valeur des biens qu'il(s) recevra(ont) en échange.

8.2 Au moins dix (10) jours avant la Date de Réalisation du Transfert, la Société continuera l'Offre d'Acquisition portant Sortie Forcée aux autres actionnaires par lettre recommandée avec accusé de réception (ci-après dénommée la «Notification de Sortie Forcée»), qui reprendra les informations contenues dans la Notification d'Offre d'Acquisition.

8.3 Au moins cinq (5) jours avant la Date de Réalisation du Transfert, chaque autre actionnaire de la Société produira à la Société tout certificat et autre document utile et/ou nécessaire pour la réalisation de la Sortie Forcée au bénéfice de l'Offrant 2 et apportera toutes les représentations et garanties usuelles concernant les actions cédées, en ce compris toutes garanties liées à son droit de propriété et à l'autorisation dont il dispose de procéder au Transfert, avec confirmation de ce que les actions cédées sont quittes et libres de tout droit généralement quelconque et à la conformité dudit transfert aux lois applicables. La Société continuera à l'Offrant 2 le(s) certificat(s) et autres documents produits, dans le cadre de la réalisation de la Sortie Forcée.

8.4 Dès réception des sommes procédant de la Sortie Forcée, la Société remettra immédiatement à chaque actionnaire la portion des sommes perçues qui lui revient.».

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de procéder à une renumérotation des articles des Statuts subséquente à l'insertion des articles 7 et 8 nouveaux, de sorte que les articles 7 à 23 soient désormais numérotés de 9 à 25.

Aucun autre point ne restant à l'ordre du jour, l'Assemblée a été clôturée à 15.40 heures.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de cette Assemblée, s'élève approximativement à la somme de EUR 1.440,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, toutes connues par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, elles ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Wauthier, Matera, Goergen, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 04 novembre 2015. Relation: 1LAC/2015/34907. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul Molling.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 20 novembre 2015.

Référence de publication: 2015189044/348.

(150211461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2015.

Dak Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 49.763.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le lundi 9 novembre 2015

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue en date du 9 novembre 2015 que:

Le mandat des administrateurs venant à échéance, l'Assemblée a décidé de nommer aux fonctions d'administrateurs et de réélire les personnes suivantes:

- Maître Bernard FELTEN, avocat à la cour, demeurant professionnellement à 4, rue Jean-Pierre Brasseur L-1258 Luxembourg

- Monsieur Frédéric COLLOT, directeur financier, demeurant professionnellement à 4, rue Jean-Pierre Brasseur L-1258 Luxembourg

- La société à responsabilité limitée CD-GEST S.à r.l., immatriculée auprès du RCS Luxembourg sous le numéro B 65174, établie et ayant son siège social à 4, rue Jean-Pierre Brasseur L-1258 Luxembourg, dûment représentée par son gérant, Monsieur Frédéric COLLOT, directeur financier, demeurant professionnellement à 4, rue Jean-Pierre Brasseur L-1258 Luxembourg

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2020.

Le mandat du Commissaire venant à échéance, l'Assemblée décide d'appeler au poste de Commissaire et de réélire la personne suivante:

- La société anonyme THE CLOVER, immatriculée auprès du RCS Luxembourg sous le numéro B 149293, établie et ayant son siège social à L-8399 Windhof, 6, rue d'Arlon.

Le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour extrait conforme

Un Mandataire

Référence de publication: 2015190891/30.

(150213627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.

BMC 2012 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 166.943.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales en date du 30 Octobre 2015 entre la société Syntagma Capital Limited, d'une part, et Monsieur Sebastien Le Moul, demeurant au 240 Avenue Molière, 1050 Ixelles (Belgique), né le 7 juillet 1976 à Reutlingen en Allemagne a cédée la totalité de ses parts sociales (18,500) à Monsieur Sebastien Le Moul avec effet au 30 Octobre 2015.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales en date du 23 Octobre 2015 entre la société Jolepp UG, d'une part, et Narny Investments Inc, une société à responsabilité limitée de droit Panama ayant son siège social au Scotia Plaza, 18 Frederico Boyd Avenue et 51th Street, floor 6, City of Panama, Republic of Panama a cédée 16,854 de ses parts sociales à Narny Investments Inc avec effet au 23 Octobre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 24 Novembre 2015.

Référence de publication: 2015190800/19.

(150214328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.

C.R.G. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8313 Capellen, 1, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 58.493.

—
Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 15 février 2015

«Le Conseil d'Administration décide de nommer en qualité de dépositaire des actions au porteur de la société C.R.G. S.A. la société Benoy Kartheiser Management Sàrl ayant son siège social au 45-47 route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, R.C.S. B 33849 inscrite à l'ordre des expert-comptables de Luxembourg».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015190805/12.

(150214171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.

Lacuna, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 74.776.

—
Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung die am 25. November 2015 in Munsbach stattfand:

1. Die Generalversammlung beschließt, die folgenden Personen bis zur nächsten Generalversammlung, die über den Jahresabschluss der Lacuna für das am 30. Juni 2016 endende Geschäftsjahr abstimmt, wieder zum Verwaltungsrat zu ernennen:

- Stefan Schneider (Verwaltungsratsmitglied), geschäftsansässig in 1c, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach,
- Thomas Hartauer (Verwaltungsratsmitglied), geschäftsansässig in Ziegetsdorfer Straße 109, D-93051 Regensburg,
- Marie-Anne van den Berg (Verwaltungsratsmitglied), geschäftsansässig in 1c, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

2. Die Generalversammlung beschließt, den Abschlussprüfer, PriceWaterhouseCoopers, Société Coopérative, 2 rue Gerhard Mercator, L-1014 Luxemburg, wieder zum Abschlussprüfer der Lacuna bis zur nächsten Generalversammlung, die über den Jahresabschluss der Lacuna für das am 30. Juni 2016 endende Geschäftsjahr abstimmt, zu bestellen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, den 26. November 2015.

Für Lacuna

Die Zentralverwaltungsstelle:

Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A.

Référence de publication: 2015191129/23.

(150214582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.

Cargill International Luxembourg 10 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 100.592.289,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 151.322.

Il est porté a la connaissance du Registre de Commerce que l'adresse de Monsieur Pierre-Jean Oger a changé comme suit:

- adresse précédente: 123, rue des Tilleuls, B-6700 Arlon
- adresse actuelle: 11 - 13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 novembre 2015.

Référence de publication: 2015190811/14.

(150214603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.

Cargill International Luxembourg 12 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 162.125.850,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 151.344.

Il est porté a la connaissance du Registre de Commerce que l'adresse de Monsieur Pierre-Jean Oger a changé comme suit:

- adresse précédente: 123, rue des Tilleuls, B-6700 Arlon
- adresse actuelle: 11 - 13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 novembre 2015.

Référence de publication: 2015190813/14.

(150214619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.

IFA Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5544 Remich, 9, op der Kopp.

R.C.S. Luxembourg B 109.430.

Auszug der Beschlüsse der Ausserordentlichen Generalversammlung abgehalten in der form der Ordentlichen Generalversammlung vom 25. Juni 2015

Am Donnerstag, den 25. Juni um 10.00 Uhr, sind die Aktionäre der IFA LUX S.A. in ihrem Hauptsitz zur ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten und haben einstimmig folgende Bestimmungen getroffen:

Da die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder von:

- Herr Wolfgang Schaefer, Bauunternehmer, wohnhaft in D-54429 Schillingen, 11, zum Weiherdamm.
- Frau Marianne Schaefer-Metzech, Privatbeamtin, wohnhaft in D-54429 Schillingen, 11, zum Weiherdamm.
- Frau Daniela Schaefer, Studentin, wohnhaft in D-54429 Schillingen, 11, zum Weiherdamm.

2015 abgelaufen sind, beschliesst die Generalversammlung diese für fünf Jahre zu erneuern d.h. bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2020.

Zudem da das Mandat des geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglieds von:

- Herr Wolfgang Schaefer, Bauunternehmer, wohnhaft in D-54429 Schillingen, 11, zum Weiherdamm

2015 abgelaufen ist, wird dieses für fünf Jahre erneuert, das heisst bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2020.

Zudem da das Mandat des Rechnungskommissars von:

- LUX-AUDIT S.A. mit Sitz in L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie (H.R. Luxembourg B 25.797) ernannt.
2015 abgelaufen ist, wird dieses für fünf Jahre erneuert, das heisst bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2020

Remich, den 25. Juni 2015.

Référence de publication: 2015191075/26.

(150213916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.

Karmutsen S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 142.715.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015194355/9.

(150217628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2015.

Kauffman Gaz Lux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8378 Kleinbettingen, 1, rue du Chemin de Fer.

R.C.S. Luxembourg B 60.350.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015194357/9.

(150217523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2015.

Lexsis S.A., Société Anonyme,

(anc. BOURGEY MONTREUIL SIDERURGIE LUX).

Siège social: L-3225 Bettembourg, 278, Zone industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 72.801.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015194369/9.

(150217921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2015.

Luik Investment 2008 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2242 Luxembourg, 1, rue Isaac Newton.

R.C.S. Luxembourg B 135.760.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015194378/9.

(150217650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2015.
